n° 32

Hiver 2013/2014

Bulletin éducation

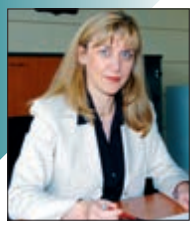

Editorial

L'objectif de ce numéro spécial du Bulletin Education est de présenter un panorama complet de toutes les activités du Conseil de l'Europe dans le secteur de l'éducation.

Ce numéro est spécial car sa parution intervient à un moment charnière. Le Conseil de l'Europe va en effet démarrer son programme d'activités pour 2014-2015. Nous avons d'ores et déjà de bonnes raisons de penser que les éléments du programme auxquels la Direction Générale de la Démocratie (DG II) apportera la plus forte contribution seront axés sur les trois grandes priorités ci-après:

- *l'innovation démocratique;*
- *la participation;*
- *la diversité.*

Comme vous pourrez le constater à la lecture des articles de ce bulletin, l'éducation sera une dimension importante de ces trois priorités. C'est pourquoi il ne me semblait pas utile d'entrer dans le détail de chaque activité et priorité, mais je tiens à souligner un point important: les institutions et les lois sont absolument nécessaires, mais elles ne peuvent à elles seules garantir la démocratie. Pour être efficaces dans la pratique, elles doivent pouvoir s'appuyer sur une culture de la démocratie que chacune des générations qui se succèdent doit construire et préserver. L'éducation, à tous les niveaux et de toute nature, est bien évidemment indispensable à cette entreprise, car la démocratie ne saurait se construire sur l'ignorance.

Mais ce bulletin a aussi cela de spécial qu'il marque le départ de deux collègues particulièrement appréciés.

Ólöf Ólafsdóttir a pris sa retraite le 1er octobre à l'issue de nombreuses années au service du Conseil de l'Europe. Son parcours l'a amenée à travailler au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, mais aussi à la Direction générale des droits de l'homme et plus spécifiquement sur les questions d'égalité, dans lesquelles son engagement était sans faille. Mais, c'est dans le cadre des années qu'elle a passées à l'Education que nous avons pu tout particulièrement apprécier ses qualités professionnelles et humaines: en tant que Chef de la Division pour l'éducation à la citoyenneté démocratique, Chef de ce qui était alors l'un des trois services au sein de la Direction de l'éducation et des langues, puis Directrice de l'éducation et, enfin, suite à la réforme du Conseil de l'Europe, comme Directrice de la citoyenneté démocratique et de la participation. Dans le cadre de ces fonctions, elle a assumé la responsabilité non seulement de l'Education mais également de notre Secteur de la jeunesse. Elle a rempli sa mission brillamment. L'année dernière, le Prix Egalité et Diversité du Conseil de l'Europe lui a été attribué pour son engagement de longue date à l'égalité et à la diversité au sein de l'Organisation, et pour avoir été un exemple pour d'autres managers, surtout de par ses rapports respectueux et justes avec les agents et son souci pour leur bien-être.

A son départ, nous avons perdu une directrice remarquable et, pour ma part, l'un de mes conseillers les plus dignes de confiance au sein de la DG II. Ce numéro met en lumière tout ce que nous avons accompli sous sa direction. Je suis particulièrement reconnaissant à Ólöf pour toutes ses réalisations dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits de l'homme, qui constitue bien évidemment la colonne vertébrale de notre programme, ainsi que dans le cadre des programmes conjoints en expansion.

Par ailleurs, le mandat de cinq ans de Waldemar Martyniuk à la direction du Centre européen des langues vivantes (CELV) à Graz, en Autriche, a pris fin le 30 septembre. Waldemar a dirigé le CELV tout au long d'une période qui s'est avérée très constructive, en maintenant un programme de grande qualité malgré les difficultés financières de nombreux Etats. Il a également

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

www.coe.int

Sommaire

pages

Editorial ..... 1 et 2

Le temps des remerciements et des au revoir 2

L'Éducation, pourquoi? ..... 3 à 5

L'éducation à la démocratie et aux droits de l'homme ..... 5 à 8

Génération démocratie – Turquie ..... 8 et 9

Qualité et inclusion en éducation: le rôle unique de la langue ..... 9 et 10

Enseigner l'histoire pour favoriser la réconciliation et la tolérance et développer une culture de la coopération ..... 11 à 14

Oui au discours de paix, non au discours de haine ! 15

Le Centre Européen pour les Langues Vivantes..... les 5 dernières années ..... 15 à 17

C'est la mise en œuvre qui fait la différence ! Le rôle du Centre européen Wergeland ..... 18 et 19

Repenser l'Université: les possibles contributions du Conseil de l'Europe ..... 19 à 21

Le Programme Pestalozzi – un programme transversal de la Direction de la Citoyenneté démocratique et de la participation ..... 22 et 23

Autobiographie de rencontres interculturelles: nouvelle version et cours d'autoformation en ligne 24

Comment nous contacter 24

Editorial (suite)

négocié un important accord de coopération avec la Commission européenne, qui participera dorénavant plus activement aux travaux du CELV.

Je remercie par conséquent chaleureusement Ólöf Ólafsdóttir et Waldemar Martyniuk pour leur travail durant toutes ces années. J'ai la conviction que leur exemple continuera d'inspirer non seulement nos collègues au Service de l'éducation, mais aussi les nombreux experts et représentants nationaux dont la contribution est également essentielle à notre programme, et donc à la construction d'une culture démocratique sans laquelle nos institutions et nos lois démocratiques resteraient sans effet.

Snežana Samardžić-Marković
Directrice générale de la démocratie (DG II)

Le temps des remerciements et des au revoir

Lors la réunion de juin du Bureau du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE), nous avons appris que Mme Ólöf Ólafsdóttir, Directrice de la citoyenneté démocratique et de la participation à la Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe prendrait sa retraite à l'automne.

Ólöf, nous le savons tous, a travaillé de nombreuses années au Conseil de l'Europe, dans différents services. Autrement dit, elle connaît remarquablement bien notre Organisation et les gens qui y travaillent. Je l'ai rencontrée pour la première fois dans le secteur de l'éducation, où elle œuvrait depuis 2002. Depuis, j'ai eu le plaisir d'apprendre à très bien la connaître, ainsi que son travail. Je suis certain que tous ceux qui l'on approchée reconnaissent son professionnalisme, son immense capacité de travail et ses connaissances approfondies dans de nombreux domaines. Au fil du temps, nous avons apprécié sa personnalité avenante, sa gentillesse et sa volonté d'aider et d'orienter le Comité, son Bureau et tous ses groupes de travail. Nous admirons sa capacité à trouver des solutions, quels que soient les problèmes ou les désaccords.

Au cours des 11 dernières années, le secteur de l'éducation du Conseil de l'Europe n'a cessé de gagner en importance, progrès que nous devons en grande partie à Ólöf, qui a joué un rôle déterminant dans cette évolution. Elle a travaillé sans relâche dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, devenue depuis un projet phare, mais nous n'oublions pas non plus sa contribution à de nombreux autres projets. Elle joua un rôle clé dans la création du nouveau Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives destiné à servir tous les domaines de l'éducation, de l'école primaire à l'enseignement supérieur. Et nous avons tous gardé à l'esprit la part essentielle qu'elle a prise dans l'élaboration de textes majeurs comme la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme ou la Recommandation en vue d'assurer une éducation de qualité, pour ne citer que deux exemples.

En sa qualité de Directrice de la citoyenneté démocratique et de la participation, Ólöf Ólafsdóttir a également été chargée du secteur de la jeunesse. Des responsabilités permanentes et exigeantes, dont la dernière réforme de l'Organisation, qui ont sans doute été la source d'une grande pression et de beaucoup de soucis, mais là encore, elle obtint des résultats salués tant par l'Organisation que par un plus large public.

Je suis intimement persuadé que l'éducation doit jouer un rôle majeur dans la promotion des trois piliers du Conseil de l'Europe: la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Le Secrétariat et le Comité directeur ont le devoir de poursuivre leur action en gardant à l'esprit le travail accompli sous la direction d'Ólöf.

Au nom du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives du Conseil de l'Europe, je tiens à remercier chaleureusement Mme Ólafsdóttir du soutien professionnel dont elle a fait preuve ainsi que des relations de cordialité et d'estime qu'elle a entretenues avec le CDPPE ainsi qu'avec les précédents comités œuvrant dans le domaine de l'éducation. Nous lui adressons tous nos vœux et espérons la croiser, quelque part en Europe. Merci beaucoup, Ólöf.

Jorma Kauppinen
Président du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives

L'Education, pourquoi?

Si vous posez dans la rue la question apparemment simple du pourquoi de l'éducation au fameux échantillon représentatif de la population, vous obtiendrez certainement une réponse tout aussi simple : pour décrocher un bon travail. Cette idée est renforcée par la teneur du débat public sur l'éducation qui tourne presque exclusivement autour de la question de la croissance économique, de l'employabilité et de la capacité à doter les jeunes de compétences immédiatement applicables.

Trouver un bon travail est important, ne vous y trompez pas. Inutile d'aller bien loin pour constater que le chômage n'est pas la recette du bonheur, ni que nos sociétés ne peuvent être bâties sur le postulat selon lequel 5 %, 10 % ou tout autre pourcentage de la population adulte n'a pas besoin d'avoir un emploi rémunéré. Néanmoins, inutile non plus d'aller bien loin pour voir que l'emploi seul n'est pas une condition suffisante au bonheur ou démonter les arguments du jeune sportif professionnel aux yeux duquel l'éducation ne sert à rien, puisqu'il gagne très bien sa vie en jouant au football.

Dès lors, je répondrais autrement à la question : « L'éducation, pourquoi ? ». Ma réponse, pour faire bref, n'est pas « pour décrocher un bon travail », mais « pour mener une belle vie ». Ce qui, d'ailleurs, soulève en partie les mêmes questions. Si la première réponse nous amène à nous demander ce que peut être un bon travail, la seconde nous pose la question de ce que peut être une belle vie.

Il convient ici de souligner que je parle d'une belle vie, et non de la belle vie, qui, du moins en français, peut renvoyer à une vie synonyme de luxe et d'indolence, libérée du joug du labeur et de toute autre obligation. A mon sens, une belle vie s'approche davantage de l'existence du franciscain que de celle du play-boy. Avoir un travail qui a un sens y contribue sans aucun doute, mais, dans une acception plus large, mener une belle vie signifie être utile aux autres et parvenir à l'accomplissement de soi. L'homme ne vit pas que de pain, ni replié sur lui-même. Outre une vie professionnelle, nous avons une vie privée et une vie en tant que membres de la société.

Réunion informelle du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives, Belgrade, 24-25 octobre 2013

Objectifs de l'éducation

Tout ce qui précède a été traduit par le Conseil de l'Europe en des termes plus formels, dans ce qu'il a défini comme les quatre principaux objectifs de l'éducation[1] :

- La préparation au marché de l'emploi ;
- La préparation à une vie de citoyens actifs dans des sociétés démocratiques ;
- Le développement personnel ;
- Le développement et la consolidation d'une base de connaissances approfondie et diversifiée.

Les quatre objectifs, de valeur identique, sont loin d'être incompatibles. Au contraire, nombreuses sont les compétences nécessaires à notre employabilité, comme la capacité d'analyse, les talents de communication et l'aptitude à travailler en groupe ou en autonomie, qui nous aident aussi à devenir des citoyens actifs dans une société démocratique et à poursuivre notre développement personnel. La division manichéenne entre compétences utiles (entendez par là sur le marché de l'emploi) et moins utiles est donc artificielle.

Alors que le Conseil de l'Europe envisage l'éducation dans son ensemble, notre programme se concentre sur deux des quatre grands objectifs précités : l'éducation à la citoyenneté et le développement personnel. Non que les autres objectifs revêtent une importance moindre à nos yeux, mais nombreux sont les autres acteurs pour qui la préparation au marché de l'emploi semble primer sur tout le reste. Nous accordons donc la priorité aux deux objectifs qui ont jusqu'à présent suscité le moins d'intérêt.

Une éducation de qualité

Dès lors qu'il s'agit d'éducation, la qualité est sur toutes les lèvres, et ce à juste titre. Aucun gouvernement ne peut sérieusement chercher à développer autre chose qu'une éducation de grande qualité, et aucun établissement scolaire ou d'enseignement supérieur ne saurait viser la deuxième ou troisième place. Le problème que pose le débat sur la qualité ne réside pas dans les objectifs ambitieux qu'il fixe, mais dans le présupposé selon lequel nous savons nécessairement ce qu'est une éducation de qualité : à savoir une qualité immuable, ne tenant nullement compte de notre but premier. La qualité peut être une quête, possible à atteindre et à mesurer, mais on pourrait être amené à croire qu'elle ne peut et ne doit pas être remise en question. Cette impression est renforcée par les classements, qui distinguent chaque année les universités « les meilleures du monde » et permettent d'observer les éventuels changements qui se sont opérés dans la hiérarchie.

1. Recommandation CM/Rec(2007)6 sur la responsabilité publique pour l'enseignement supérieur et la recherche

La réalité est un peu plus complexe. Certes, les indicateurs de performance sont faciles à déterminer dans certains cas. Si votre objectif est de courir le 100 mètres le plus rapidement possible, le résultat est facilement mesurable et les critères de performance relativement simples à déterminer, en fonction, bien évidemment, des ambitions que vous nourrissez: si vous souhaitez vous qualifier pour les Jeux olympiques, d'autres établiront ces critères pour vous, en précisant – espérons-le – que les résultats doivent être atteints sans recours au dopage. Toutefois, les athlètes aux aptitudes et capacités physiques requises pour courir le 100 mètres en 10 secondes chrono ne brilleront probablement pas autant à une épreuve de marathon ou de lancer de poids.

Pour en revenir à l'éducation, nous avons bien entendu besoin d'établissements scolaires et d'universités capables de dispenser un enseignement de très haut niveau au regard des critères propres à chaque discipline. Parmi ces établissements figurent les universités dotées d'instituts de recherche de classe mondiale, auxquels s'intéressent habituellement les classements (en se limitant le plus souvent au domaine des sciences naturelles). Nous avons besoin de tels établissements, mais pas uniquement. Nous avons aussi besoin d'établissements scolaires et d'enseignement supérieur qui aident les apprenants en difficulté ou issus de milieux défavorisés à développer au maximum leurs talents et leurs aspirations. Nous avons besoin d'établissements scolaires et d'enseignement supérieur qui travaillent étroitement avec les collectivités locales pour en faire des lieux de citoyenneté et de vivre ensemble.

Les établissements scolaires et d'enseignement supérieur de qualité ne peuvent fonctionner en autarcie par rapport à la société; la qualité de leur enseignement passe aussi par le niveau de service qu'ils lui rendent. Aux pouvoirs publics de mettre en avant l'utilité sociale des établissements en tant que critère important pour l'octroi des aides. A l'ère des gros titres et des délais à tenir, il convient toutefois de souligner que servir la société n'est pas uniquement – ni même essentiellement – une question d'utilité à court terme. La société a au moins autant besoin de mener une réflexion à long terme sur les principes, les valeurs et les priorités que de moderniser ses parcs informatiques – et elle ne peut faire ni l'un ni l'autre sans un système d'enseignement supérieur et de recherche. L'excellence sociétale ne peut donc être mesurée à la seule aune du taux d'embauche à court terme des étudiants diplômés. Elle devrait tout autant, sinon plus, être jugée par rapport à ce que gagnent ou non les étudiants en maturité et en aptitude analytique, en volonté et capacité d'évaluer les avantages et inconvénients à court et long terme et en détermination à s'engager dans la vie publique.

Le Conseil de l'Europe a exposé la plupart de ces problématiques dans la Recommandation CM/Rec(2012)13 en vue d'assurer une éducation de qualité, adoptée assez récemment. La recommandation présente une conception de l'éducation de qualité plus large que celle qui ressort habituellement du débat public, conception qu'il vaut la peine de rapporter in extenso: « l'expression "éducation de qualité" s'entend d'une éducation qui

a. donne accès à l'enseignement à tous les élèves et les étudiants, particulièrement aux personnes appartenant à des groupes vulnérables ou défavorisés, le cas échéant en l'adaptant à leurs besoins ;

b. offre un environnement sûr et non violent au processus d'apprentissage dans lequel les droits de tous sont respectés ;

c. favorise l'épanouissement de la personnalité de chaque élève et étudiant, et le développement de ses dons et aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités, et l'encourage à mener à terme le programme d'enseignement suivi ;

d. promeut la démocratie, le respect des droits de l'homme et la justice sociale dans un processus éducatif qui prend en considération les besoins sociaux et éducatifs de chacun;

e. permet aux élèves et étudiants de développer des compétences adaptées, leur confiance en eux et un esprit critique pour les aider à devenir des citoyens responsables et améliorer leur employabilité ;

f. transmet les valeurs culturelles universelles et locales aux élèves et aux étudiants, tout en leur donnant les moyens de prendre également leurs propres décisions ;

g. certifie les résultats du processus d'apprentissage formel ou non formel d'une manière transparente, fondée sur une évaluation équitable permettant la reconnaissance des connaissances et compétences acquises à des fins d'études ultérieures, d'emploi ou d'autres buts ;

h. s'appuie sur des enseignants qualifiés, déterminés à suivre une formation professionnelle continue ;

i. est exempte de corruption. »

Les deux autres points abordés dans la recommandation méritent également une attention particulière. D'une part, garantir une éducation de qualité relève de la responsabilité des pouvoirs publics, qui s'articule différemment selon les niveaux d'éducation et la nature des établissements, publics ou privés. Cette responsabilité ne peut s'exercer de la même manière à l'égard d'un établissement d'enseignement supérieur que d'une école primaire, d'un établissement privé que d'un établissement public, mais en aucun cas elle ne peut être abdiquée.

La raison se trouve dans le deuxième grand point de la recommandation : même si une grande partie du débat public se concentre sur la qualité des différents établissements scolaires et universités, la qualité des systèmes éducatifs est tout aussi importante. D'une part, les systèmes éducatifs ne peuvent être de qualité s'ils ne donnent pas à tous les élèves et étudiants la possibilité de réaliser leur potentiel et leurs aspirations. Cet objectif est aussi bien poursuivi par les établissements publics que privés, mais les seconds fonctionnent dans un cadre déterminé par les pouvoirs publics. Si tel n'est pas le cas, ils sont exclus du système éducatif dont les pouvoirs publics portent l'entière responsabilité et leurs étudiants diplômés auront du mal à obtenir une reconnaissance de leurs qualifications.

Compétences

Considérer l'éducation comme un processus menant à un éventail de compétences est peut-être une conception réductrice mais néanmoins intéressante, notamment lorsque le champ des compétences n'est pas abordé de manière trop restrictive. Encore une fois, nombreux sont ceux qui pensent que les compétences sont

«ce que nous savons». Une vision certes importante, mais trop étroite de ce que sont les compétences.

La définition traditionnelle des résultats d'apprentissage a considérablement évolué depuis qu'elle prend en compte, au-delà des connaissances, ce que l'apprenant comprend et est capable de faire. L'apprentissage d'une langue étrangère en est peut-être une bonne illustration : lorsqu'on apprend une langue slave telle que le serbe ou le russe, il importe d'en connaître les personnes, les temps des verbes et les cas des noms et adjectifs. Mais cela ne suffit pas, il faut aussi comprendre comment fonctionnent les différents temps et cas; pourquoi l'on emploie l'accusatif à certains endroits et le datif à d'autres. Pour vraiment parler et écrire une langue, il faut être capable de mettre en pratique ses connaissances et d'appliquer ce que l'on a compris.

Malgré tout ce qui précède, le Conseil de l'Europe est parvenu à la conclusion que même la définition traditionnelle des résultats d'apprentissage est incomplète. Outre les connaissances, la compréhension et la capacité de faire, la définition doit également inclure les attitudes: la volonté de faire ou de s'abstenir de faire. Apprendre à parler et écrire une langue sans développer le respect de ses locuteurs et de la culture qu'elle véhicule peut être efficace, mais témoigne d'une éducation incomplète. Avoir les connaissances, la compréhension et la capacité requises pour faire quelque chose ne signifie pas qu'il faille obligatoirement passer à l'action: des considérations éthiques peuvent nous aider à nous abstenir de faire ce dont nous sommes techniquement capables, mais qu'il est préférable de ne pas accomplir. Notre histoire, hélas, regorge d'exemples illustrant pourquoi les attitudes doivent être considérées comme faisant partie intégrante des compétences que l'éducation, à tous les niveaux, devrait transmettre. L'Holocauste en est l'illustration extrême.

Si nous voulons vraiment faire de la préparation à la citoyenneté une mission pédagogique aussi importante que la préparation à l'employabilité, et ce à tous les niveaux, nous devons être capables de définir le type de compétences que les étudiants doivent développer à différents niveaux pédagogiques pour être aptes à la démocratie et au dialogue interculturel. Cela ne signifie pas que ces compétences ne peuvent être développées que dans le cadre de l'éducation formelle, mais qu'elles doivent absolument s'articuler avec le système éducatif.

Etudier les compétences nécessaires à la démocratie et au dialogue interculturel d'une manière qui soit non contraignante pour les Etats membres mais les aide à les adapter au contexte de leur système d'éducation constituera une grande mission pour le Conseil de l'Europe dans le cadre de notre programme pour la période 2014-2015. Pour ce faire, nous prendrons appui sur la vision cohérente des principaux objectifs de l'éducation qu'a développée le Conseil de l'Europe, sur nos longues années de réflexion concernant les finalités de l'éducation et la responsabilité publique qu'elle induit, ainsi que sur nos réalisations concrètes dans des domaines d'action aussi variés que l'enseignement de l'histoire et des langues, l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'enseignement supérieur, l'enseignement de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ou encore l'éducation interculturelle. Ces travaux feront, espérons-le, l'objet d'un article à part entière dans une prochaine édition du Bulletin de l'éducation.

Contact:
Sjur Bergan
Chef du Service de l'éducation
sjur.bergan@coe.int

L'éducation à la démocratie et aux droits de l'homme : enseignements tirés de l'expérience et prochaines étapes

Quel rôle pour le Conseil de l'Europe ?

L'éducation relève de la compétence des gouvernements nationaux ; par conséquent, quel rapport peut il y avoir entre une organisation intergouvernementale comme le Conseil de l'Europe et l'éducation à la démocratie et aux droits de l'homme ? En réalité, il y a un rapport étroit entre les deux. Le Conseil de l'Europe a été créé en 1949 afin d'empêcher que ne se reproduisent un jour, sur le continent européen, les horreurs de la seconde guerre mondiale. Pour remplir ce rôle, l'Organisation a été chargée par ses Etats membres de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Plusieurs mécanismes conçus à cette fin au fil des années permettent aux Etats de «se surveiller mutuellement» et d'éviter que l'un d'entre eux ne devienne dictatorial, répressif à l'égard de son propre peuple ou agressif vis-à-vis d'autres Etats. Beaucoup de choses ont changé depuis 1949 mais il n'en est pas moins nécessaire de rester vigilant. Le Conseil de l'Europe s'efforce de s'adapter pour relever les nouveaux défis. De nos jours, ces défis ont pour nom la crise économique, le démantèlement des institutions démocratiques, un sentiment croissant d'insécurité et la prolifération de toutes sortes d'extrémismes. L'éducation peut contribuer notablement à relever ces défis et le Conseil de l'Europe offre un cadre d'échanges et de coopération entre ses Etats membres. Dans le présent article, nous réfléchissons à la façon dont tous ces éléments s'imbriquent, quels enseignements nous pouvons tirer de l'expérience et quelles orientations il convient de prendre.

L'éducation à la démocratie et aux droits de l'homme nous concerne tous

Lorsque les droits de l'homme sont violés ou exploités à des fins politiques, lorsque les mécanismes démocratiques ne sont pas bien conçus ou appliqués, les citoyens ont tendance à devenir sceptiques vis à-vis des institutions. Ce scepticisme doit être

battu en brèche par une expérience quotidienne positive de la démocratie et des droits de l'homme et l'école est le lieu idéal pour cela. L'éducation ne consiste pas seulement à transmettre des connaissances sur les institutions démocratiques et le système de protection des droits de l'homme mais aussi sur les valeurs, attitudes et compétences qui garantissent le respect de la dignité humaine pour tous dans notre vie de tous les jours. C'est une conception commune du monde qui s'est développée au cours de nombreuses années de coopération internationale dans le cadre du Conseil de l'Europe et dont un instrument juridique fait aujourd'hui la synthèse : la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme; cette Charte a été adoptée en 2010 par les 47 Etats membres de l'Organisation conformément à une Recommandation du Comité des Ministres (CM/Rec (2010)7).

Non à la pratique du « deux poids, deux mesures »

Tandis qu'à la fin des années 1990, le programme d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme a été lancé principalement dans l'optique d'accompagner le processus de transition des démocraties naissantes d'Europe de l'Est, de nos jours, les Etats membres s'accordent à penser qu'il faut développer l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme de manière continue même si le contexte, les problèmes et les solutions peuvent être très différentes d'un pays à l'autre. La Charte fournit un cadre commun et une « liste de contrôle » des mesures que tous les Etats doivent prendre. Le premier rapport sur la mise en œuvre de la Charte a été préparé en 2012. Les conclusions de ce rapport et un questionnaire destiné aux organisations non gouvernementales ont été examinés lors d'une conférence majeure organisée en coopération avec la Commission européenne et le Centre européen Wergeland (Strasbourg, 29-30 novembre 2012). Un deuxième cycle d'examen, amélioré, est prévu pour 2017. La Charte et le processus d'évaluation en cours d'élaboration représentent une étape importante dans le renforcement de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe. Toutefois, vu que ces pays sont si différents, est-il possible de répondre à la diversité de leurs besoins et priorités ?

Un modèle unique ne convient pas à tous

En matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, il n'y a pas de modèle unique adapté à toutes les situations. Certes, la Charte fournit à tous les Etats membres un cadre commun mais elle leur laisse aussi une latitude considérable pour ce qui concerne leurs structures constitutionnelles, leurs priorités et leurs besoins. Il est très difficile de comparer l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme dans les différents pays. Cette éducation est étroitement liée aux valeurs et aux attitudes (qui sont moins faciles à évaluer que les connaissances) et s'enracine profondément dans un contexte particulier. Une approche qui porte ses fruits dans un pays donné ne peut pas être appliquée telle quelle ailleurs. C'est pourquoi, chaque fois que c'est possible, le Conseil de l'Europe répond aux demandes de ses Etats membres en mobilisant ses réseaux de partenaires et d'experts pour fournir des conseils et une assistance spécialement adaptés au pays concerné. Cette démarche est illustrée notamment par le programme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne en Turquie sur « L'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme » (2011-2014) qui concourt à la mise en œuvre d'une réforme triennale globale des politiques et pratiques éducatives fondées sur l'expertise acquise au cours de nombreuses années de coopération multilatérale, ainsi qu'à l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices et de manuels pour les acteurs clés de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme.

« Ne me dis pas ce que je dois faire – montre-moi ce que tu fais »

Peu de gens apprécient que vous leur donniez des leçons mais la plupart vous seront reconnaissants de leur expliquer comment vous avez réglé un problème semblable au leur. Le Conseil de l'Europe n'a pas pour mission, pas plus qu'il n'en a les moyens, d'intervenir directement dans les systèmes éducatifs de ses Etats membres mais il peut fournir un espace et des instruments permettant aux Etats d'apprendre les uns des autres et de s'entraider; l'une des possibilités est d'élaborer des manuels et des lignes directrices fondés sur les tendances les plus récentes et les exemples les plus avancés de bonnes pratiques. Une série complète de manuels de ce type est disponible en ligne dans de nombreuses langues sur le site web du Conseil de l'Europe (www.coe.int/edc). Toutes ces publications visent à améliorer l'accès à la vaste expertise en la matière disponible dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Un exemple récent est la publication intitulée « La démocratie et les droits de l'homme, à nous de les faire vivre ! : la Charte pour tous » (2011), qui est une version adaptée aux enfants du

texte juridique de la Charte. En 2013-2014, il est prévu de lancer une série de publications sur l'éducation à la démocratie et aux droits de l'homme dans la réforme des programmes d'enseignement, en coopération avec l'UNESCO, l'OSCE/BIDDH[2] et l'Organisation des Etats américains.

On peut tirer des leçons des erreurs des autres, alors pourquoi faire soi-même les mêmes erreurs ?

Une autre approche consiste à organiser des échanges d'informations de première main entre des personnes qui s'occupent d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, à savoir des enseignants, des chefs d'établissements scolaires, des formateurs d'enseignants, des ONG, des fonctionnaires ministériels, des parlementaires et d'autres parties intéressées ; à l'occasion de ces rencontres, elles peuvent expliquer de quelle manière elles travaillent et quels enseignements elles ont tirés de l'expérience acquise. Le Conseil de l'Europe est bien placé pour faciliter les échanges de bonnes pratiques et l'apprentissage entre pairs à l'échelon transnational ; c'est exactement dans ce but que le Programme de projets pilotes intitulé « Droits de l'homme et démocratie en action » soutenu par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne a été lancé en 2013. Ce programme prévoit le financement de projets de coopération entre plusieurs pays (de deux à cinq) dans le cadre de la Charte. Il vise principalement à recueillir des données, à faciliter les échanges et la coopération et à contribuer à l'élaboration de mécanismes durables de promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme dans les pays participants.

Trop de concepts ? Ne compliquons pas les choses !

Tout cela est très bien mais le Conseil de l'Europe n'est pas la seule organisation internationale active dans ce domaine. De nombreuses organisations se font le chantre de concepts d'éducation aux valeurs quelque peu différents comme l'éducation à la paix, à la tolérance, au développement durable ou encore l'éducation globale, pour n'en citer que quelques-uns. C'est assez déconcertant et embarrassant, notamment lorsque l'on sait que ces matières doivent être intercalées dans des programmes scolaires déjà surchargés. C'est une toute autre histoire si l'on considère que ces concepts relèvent moins de sujets spécifiques (même s'il est important d'intégrer officiellement ce type d'éducation aux valeurs dans le programme d'enseignement) que d'une façon de concevoir l'enseignement et de le dispenser. Ces concepts ont différentes sources, différents « soutiens » et ne se concentrent pas sur les mêmes thèmes mais leurs buts et objectifs sont souvent similaires. In fine, ce qui est important, c'est que l'éducation mette l'être humain au centre de l'attention et contribue au bien-être de chaque individu, quels que soient ses origines et son milieu, ainsi qu'à la prospérité de la société dans son ensemble et non pas à celle d'une poignée d'individus, aux dépens des autres. Le Conseil de l'Europe coopère très étroitement avec d'autres organisations internationales et favorise les partenariats et les synergies chaque fois que c'est possible. En 2011,

Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme 2006–2012 et Ólöf Ólafsdóttir

notamment, il a pris l'initiative de créer un Groupe de contact international sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme qui vise à garantir une étroite coopération entre les institutions régionales et internationales dans ce domaine. Aujourd'hui, le groupe de contact inclut le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'UNESCO, l'OSCE/BIDDH, la Commission européenne, l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO), l'Organisation des Etats américains et le Conseil de l'Europe. La coopération est illustrée, entre autres, par un bulletin d'information commun qui permet de partager avec un vaste public les progrès réalisés et les enseignements tirés dans telle ou telle partie du monde. Qui plus est, les institutions internationales ne sont pas les seuls partenaires du Conseil de l'Europe.

Mettre les compétences en commun allège le travail de chacun

Le Programme du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme dispose de moyens assez modestes eu égard notamment à son ambitieux champ d'activités. Toutefois, il bénéficie de la coopération de nombreux amis et soutiens et nous aimerions donner ici quelques exemples parmi les plus récents. L'Andorre est entrée dans l'histoire en 2012 en devenant le premier Etat membre du Conseil de l'Europe à faire de l'éducation le domaine d'action prioritaire de sa présidence. Elle a lancé un débat au sein du Comité des Ministres sur les compétences pour une culture de la démocratie, des droits de l'homme et du dialogue interculturel et entrepris la mise en place d'un cadre du Conseil de l'Europe en la matière. L'appui des autorités andorranes a grandement contribué à améliorer la visibilité politique de ces travaux.

En 2009, la Norvège, en coopération avec le Conseil de l'Europe, a créé le Centre européen Wergeland, centre de ressources pour l'éducation à la compréhension interculturelle, aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique. Ce Centre vise à établir des passerelles entre les politiques, la recherche et la pratique.

2. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe / Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Entre autres activités, il gère, en collaboration avec les autorités polonaises et monténégrines, des universités d'été régionales sur les droits de l'homme et la démocratie à l'école, qui rencontrent un vif succès.

La Suisse a contribué à l'élaboration d'une série de manuels pour les enseignants sur le thème « Vivre la démocratie » et lancé, avec l'Ukraine, la première initiative pilote relative à la mise en œuvre de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. Cette initiative a inspiré le lancement du Programme de projets pilotes intitulé « Droits de l'homme et démocratie en action », ouvert à présent à tous les Etats parties à la Convention culturelle européenne.

La Finlande a contribué à la publication de la version de la Charte adaptée aux enfants (« La Charte pour tous »), élaborée conjointement par les services de la jeunesse et de l'éducation du Conseil de l'Europe et le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants ». De nombreux autres pays ont participé à ces travaux en accueillant des événements majeurs, en traduisant et en publiant des documents du Conseil de l'Europe et en intégrant les normes du Conseil de l'Europe, comme la Charte, dans leurs politiques et pratiques éducatives.

Dernier point mais non le moindre : il n'est de richesses que d'hommes

Globalement, des progrès considérables ont été réalisés ces dernières années dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, même s'il reste encore beaucoup à faire. Or, tous ces résultats n'auraient pas pu être obtenus sans la vision, l'engagement et le travail acharné de nombreuses personnes dans les Etats membres comme dans les organisations internationales. Il n'est, certes, pas possible de toutes les citer mais nous tenons à saisir cette occasion pour rendre hommage à Mme Ólöf Ólafsdóttir, Directrice de la citoyenneté démocratique et de la participation, qui a, dans une large mesure, encouragé, orienté et soutenu les travaux menés dans ce domaine par le Conseil de l'Europe.

Contact:
Yulia Pererva
yulia.pererva@coe.int

Génération démocratie – Turquie

Le 25 juillet 2013, le ministre de l'Education nationale de la République de Turquie a signé et approuvé un nouveau programme scolaire comportant un cours facultatif d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme qui sera proposé dans les établissements d'enseignement secondaire en Turquie.

Ce cours a été élaboré dans le cadre du Programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe sur le thème « L'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme en Turquie : génération démocratie ».

Les experts nationaux et internationaux qui ont évalué le nouveau programme scolaire estiment d'un commun accord qu'il représente un véritable pas en avant dans la modernisation de l'enseignement en Turquie. Les cours se fondent sur les principes qui sont au cœur de l'action du Conseil de l'Europe en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) et donnent une expression concrète à l'engagement de la Turquie en faveur de cette initiative paneuropéenne.

Formateurs d'enseignants provenant de 81 provinces de la Turquie participant à un séminaire à Izmir

En outre, cet été, les responsables du Programme ont aidé le Conseil de l'enseignement du ministère de l'Education nationale de la République de Turquie à initier tous les auteurs et évaluateurs de manuels scolaires en Turquie aux éléments d'ECD/EDH intégrés dans les manuels turcs. Plus de 150 professeurs de philosophie et d'histoire de toute la Turquie ont été formés en vue de former à leur tour leurs collègues dans leurs provinces respectives. La première phase des programmes de formation était axée sur les concepts fondamentaux de l'ECD/EDH tandis que la seconde phase vise à doter les nouveaux formateurs d'outils didactiques relatifs à l'enseignement de l'ECD/EDH.

Le Programme conjoint d'ECD/EDH, actuellement le plus vaste d'Europe, pilote également l'élaboration du nouveau manuel scolaire qui sera mis à la disposition des élèves en Turquie ainsi que celle d'un ouvrage didactique qui adapte et élargit la philosophie du Conseil de l'Europe dans le domaine de la gouvernance démocratique des établissements scolaires. L'un des principaux résultats du projet, à savoir le « Cadre de compétence pour une culture scolaire démocratique en Turquie » est lui-même à présent prêt

à être expérimenté, assorti d'activités complémentaires, dans toute la Turquie cette année. C'est une évolution majeure pour le ministère de l'Education nationale car les élèves tout comme les agents de l'administration scolaire seront associés au renforcement des pratiques démocratiques à l'école.

Des rapports d'évaluation des programmes scolaires et de la législation fondés sur des critères d'ECD/EDH ont aussi été établis et diffusés auprès des parties prenantes concernées en Turquie.

Des visites d'études dans les pays dont les pratiques d'ECD/EDH sont les plus perfectionnées ont été organisées pour plus d'une centaine de fonctionnaires du ministère. Des réseaux ont été créés avec des experts d'Allemagne, d'Irlande, de Suède, de Suisse et du Royaume-Uni. D'importants partenariats avec des acteurs locaux en Turquie ont été établis pour assurer une plus grande qualité et durabilité des résultats du projet. Un bon exemple est notre collaboration avec les concepteurs du projet FATIH (Mouvement pour le développement des possibilités et l'amélioration de la technologie) en vue de fournir des tablettes et des tableaux blancs interactifs (smart boards) à tous les établissements scolaires et élèves de Turquie, permettant, dans le cadre de notre projet, de publier des matériels didactiques et de les rendre accessibles à plus de 2 500 000 enseignants et élèves en Turquie.

Tous ces résultats positifs ont été obtenus sous la direction et avec l'appui vigilant de Mme Ólöf Ólafsdóttir, qui non seulement a apporté, à l'occasion des principales réunions, le soutien du Conseil de l'Europe à haut niveau mais aussi, ce qui est plus important encore, a su motiver au quotidien le secrétariat et lui prodiguer des conseils politiques, tant à Strasbourg qu'à Ankara.

Reed Markham, éducateur islandais d'origine américaine, a dit un jour « un bon dirigeant donne confiance aux autres hommes et femmes. Un grand dirigeant leur donne confiance en eux-mêmes ». Cette phrase résume ce que nous ressentons à propos d'Ólöf. Nous n'avons eu que quelques années seulement le privilège de faire partie de sa grande famille mais sa sagesse et son approche constructive de la vie ont été pour nous une véritable source d'inspiration.

Nous tenons à la remercier d'avoir été un révélateur pour nous tous et de nous avoir permis de réaliser les potentialités que nous avions en nous-mêmes. Nous lui souhaitons une retraite très heureuse.

Contact:
Emir Adžović
emir.adzovic@coe.int

Qualité et inclusion en éducation : le rôle unique de la langue

Tel était le titre d'une conférence intergouvernementale tenue à Strasbourg les 18 et 19 septembre 2013. Dans toute l'Europe, l'éducation confronte les pays aux mêmes questions: comment garantir l'engagement de tous les élèves et leur désir d'apprendre ? Comment réduire les taux d'abandon scolaire ? Comment soutenir les apprenants vulnérables et défavorisés pour qu'ils bénéficient d'un accès complet aux programmes scolaires ? Comment améliorer les résultats scolaires de telle sorte que les élèves soient préparés de façon adéquate à l'emploi et à la participation dans la société en tant que citoyens démocratiques et actifs ? Jusqu'à présent, le rôle de l'enseignement des langues dans la réalisation de ces objectifs n'a pas fait l'objet d'une compréhension et d'une reconnaissance suffisantes. Malgré elles, les politiques traditionnelles d'enseignement des langues ont contribué à générer des écarts dans les résultats scolaires, à promouvoir des inégalités et à tirer les normes vers le bas.

Les résultats des enquêtes PISA de l'OCDE ont alerté beaucoup de pays quant au rôle des langues dans les difficultés scolaires des enfants. La Norvège, par exemple, a décidé de créer un *Cadre pour les compétences générales* dans lequel les compétences de lecture, d'écriture et orales sont décrites et définies clairement. Mme Elisabet Dahle, , Secrétaire d'Etat, Ministère de l'éducation et de la recherche de la Norvège, est venue parler aux participants de ce qu'elle a qualifié de 'choc PISA', et de la création subséquente de ce Cadre, d'une réforme en profondeur des curriculums de toutes les matières scolaires et d'une formation massive des enseignants.

D'autres initiatives ont été prises par d'autres pays ou régions, parmi lesquels la Rhénanie du Nord-Westphalie (Allemagne). Mais dans la majorité des Etats membres, il y a un réel besoin pour rendre la dimension linguistique de tous les apprentissages / enseignements explicites dans les curriculums et dans les salles de classe. L'importance de la langue a toujours été reconnue mais

Johanna Panthier

la mesure de ses conséquences n'a pas toujours été prise. La conférence a aussi été l'occasion pour mieux faire connaître les outils que l'Unité des politiques linguistiques a développés pour aider les responsables de curriculums à définir cette dimension linguistique dans les programmes de toutes les matières scolaires, et qui devraient être complétés par un Manuel à l'intention des responsables de curriculums et des formateurs d'enseignants.

L'autre objectif de la conférence était de soutenir une vision holistique et intégrée des différentes catégories linguistiques du programme (la langue de scolarisation, la langue comme matière, les langues étrangères et classiques, les langues régionales, minoritaires ou des migrants) pour promouvoir une éducation plurilingue et interculturelle. Le principe de base de cette approche globale est de commencer par prendre en compte le répertoire linguistique et culturel avec lequel les enfants arrivent à l'école, à la fois par respect de la personne, pour la construction des identités individuelles et collectives et pour le développement cognitif, intimement lié au développement langagier.

La responsabilité de l'enseignement des langues ne devrait pas être limitée à une ou deux matières spécialisées mais élargie à l'ensemble du programme scolaire. Pour apprendre une matière, il est nécessaire d'apprendre la langue de cette matière. Au-delà de l'apprentissage d'un champ lexical nouveau, il s'agit de développer une façon neuve de penser et d'exprimer des idées. Certains élèves sont défavorisés parce qu'ils doivent se battre plus que d'autres pour acquérir la compétence nécessaire dans la langue des matières scolaires, soit parce que leur première langue n'est pas la même, soit parce qu'ils ne sont pas habitués à des formes aussi abstraites et académiques. Pour garantir l'inclusion, il convient de former tous les enseignants à reconnaître leur rôle dans le développement de la compétence en langues. L'enseignement des langues en tant que matières spécifiques (qu'il s'agisse de la langue de scolarisation ou des langues étrangères) ne devrait pas être appréhendé de façon isolée mais développé relativement au programme dans son intégralité. Cela implique de rechercher des synergies et des compétences transversales, mais aussi d'établir, pour l'enseignement des langues, des objectifs larges et un cadre de valeurs qui puissent par ailleurs s'appliquer à l'ensemble du programme.

En temps de restrictions économiques, il doit être particulièrement éprouvant pour les responsables des politiques éducatives d'être placés devant des résultats de tests internationaux qui suggèrent que les résultats scolaires ne sont pas suffisantes. Dans ces circonstances, il peut être tentant pour les pays et les régions d'opter pour un repli, de restreindre leurs ambitions concernant l'enseignement des langues, de réduire la gamme des langues enseignées, de se focaliser sur les capacités fonctionnelles dans les langues comme matières, ou encore de considérer la question de la langue dans les autres matières comme un luxe plutôt que comme une nécessité. La tentation peut être forte de recourir à des solutions faciles et rapides avec un objectif fermé et limité. Or, l'amélioration des résultats passe précisément par l'inverse. Pour relever les niveaux, l'enseignement des langues doit être large, intégré, diversifié, riche et épanouissant.

La Recommandation CM/Rec(2012)13 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres en vue d'assurer une éducation de qualité souligne que le droit à l'éducation ne peut être pleinement exercé que si l'éducation est d'une qualité adéquate. La recommandation reconnaît par ailleurs qu'une éducation de qualité doit veiller à être inclusive, et attire l'attention sur l'importance de la langue en tant que facteur de réussite de l'apprentissage dans toutes les matières.

Ólöf Ólafsdóttir

Après une analyse de cette Recommandation, la conférence s'est terminée par une table ronde qui avait pour sujet la contribution des différentes catégories de langues (de scolarisation, étrangères, régionales, minoritaires ou de la migration) et de l'éducation interculturelle à la qualité et l'inclusion en éducation. La notion de 'pensée critique' a été au cœur de ces débats, avancée à la fois par la Recommandation et les politiques linguistiques du Conseil de l'Europe. Elle a été jugée essentielle, peut-être dangereuse pour certains, mais fondamentale pour nos démocraties.

Mme Ólöf Ólafsdóttir, dans sa dernière intervention publique en tant que Directrice de la citoyenneté démocratique et de la participation, a réagi aux points de vue présentés par les membres de cette table ronde en se félicitant du grand pas en avant que représente cette Recommandation, qui, pour la toute première fois, donne les critères pour définir la qualité des systèmes éducatifs; pour elle, il s'agit d'une étape importante dans un véritable changement de perspective en matière d'éducation. Elle s'est avouée heureuse de voir à quel point l'apprenant est au centre des travaux de l'Unité des politiques linguistiques, le considérant par rapport à toutes ses appartenances en tant que personne unique méritant une éducation inclusive de qualité. Finalement elle a exprimé son inquiétude face à une volonté généralisée de tout mesurer, rappelant ce que disait Pierre Bourdieu: 'Nous sommes des classeurs classés par nos classements'.

L'Unité des politiques linguistiques a été très heureuse que la Directrice ait conclu sa carrière au Conseil de l'Europe en assurant l'ouverture, aux côtés de Mme Snežana Samardžić-Marković, Directrice générale de la DG II, et la clôture de cette conférence de politiques linguistiques pour la qualité et l'inclusion en éducation. Elle lui souhaite une longue et heureuse retraite.

Contact:
Johanna Panthier
johanna.panthier@coe.int

Enseigner l'histoire pour favoriser la réconciliation et la tolérance et développer une culture de la coopération : l'expérience du Conseil de l'Europe

Depuis sa création en 1949, le Conseil de l'Europe a toujours considéré l'histoire comme une matière d'enseignement présentant un intérêt privilégié, qu'aucune autre discipline ne saurait remplacer. Ce point de vue revêt aujourd'hui une importance particulière alors que l'on s'apprête à célébrer l'an prochain le 60e anniversaire de la Convention culturelle européenne, qui souligne l'importance de l'enseignement et de l'apprentissage de l'histoire pour mieux comprendre le patrimoine commun de l'Europe. L'importance de l'enseignement de l'histoire a été clairement réaffirmée, au plus haut niveau politique, lors des Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe qui se sont tenus à Vienne (1993) puis à Strasbourg (1997). Dans le Plan d'action adopté à l'occasion du Troisième Sommet organisé à Varsovie en mai 2005, l'enseignement de l'histoire figure sur la liste des priorités du Conseil de l'Europe pour les années à venir.

Les droits de l'homme dans l'histoire de l'art

Mais pourquoi l'enseignement de l'histoire est-il aussi essentiel en ce début de XXIe siècle marqué par la mondialisation ? Premièrement, il donne à la jeune génération la possibilité de voyager à travers l'histoire tout en tirant des enseignements des expériences vécues, ce qui lui permet de mieux comprendre et d'évaluer les processus politiques et sociaux à l'œuvre aujourd'hui. La connaissance de l'histoire, et surtout la compréhension de l'histoire, contribuent à développer des compétences et des attitudes importantes telles que l'esprit critique, l'ouverture d'esprit et la tolérance. Les jeunes sont ainsi mieux préparés à vivre dans la société actuelle, à comprendre les avantages de la diversité culturelle, et sont plus disposés à communiquer avec des représentants de cultures, de religions et de groupes linguistiques différents. En outre, la connaissance de l'histoire peut aider les jeunes à se concevoir non seulement comme des citoyens de leur propre pays, mais également comme des représentants du continent européen, voire du monde entier. Ce sont là des compétences essentielles pour les citoyens des sociétés démocratiques, des éléments indispensables de la culture démocratique sans lesquels une société démocratique ne peut fonctionner.

Les vues du Conseil de l'Europe sur l'enseignement de l'histoire trouvent leur expression dans un certain nombre de documents tels que la Recommandation Rec(2001)15 du Comité des Ministres relative à l'enseignement de l'histoire en Europe au XXIe siècle, la Recommandation CM/Rec (2011)6 du Comité des Ministres relative au dialogue interculturel et à l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire et la Recommandation 1880(2009) de l'Assemblée parlementaire relative à l'enseignement de l'histoire dans les zones de conflit et de post-conflit.

Depuis quelques années, les programmes du Conseil de l'Europe sur l'enseignement de l'histoire sont axés sur la promotion du dialogue interculturel, instrument essentiel pour accroître la compréhension mutuelle et la confiance en Europe. Ils portent également sur l'enseignement de l'histoire pour renforcer le processus de réconciliation dans les zones de conflit et à la suite des conflits.

Dialogue interculturel et développement d'une culture de la coopération

Au cours de la période 2011-2013, l'idée de promouvoir le dialogue interculturel par

l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire a été développée dans le cadre des programmes de coopération bilatérale en Serbie et en Ukraine, ainsi que du projet intergouvernemental en cours *Histoires partagées pour une Europe sans clivages*. Un dialogue s'articule autour de plusieurs étapes:

- **connaissance**: un échange d'informations par le biais duquel on exprime ses premières idées sur les autres;
- **compréhension**: à ce niveau, la connaissance devient compréhension grâce à la capacité d'analyser les différences avec un esprit ouvert, en acceptant les différences comme des éléments positifs. La curiosité joue un rôle important à ce stade;
- **évaluation**: on marque son accord ou son désaccord avec ce que l'on a appris sur les autres; ce processus repose sur le système des valeurs individuelles;
- **action**: une fois les trois étapes précédentes achevées, on réagit en conséquence dans la société et on construit des relations avec différentes personnes.

L'analyse des mécanismes du dialogue nous amène à la question des valeurs et des attitudes. Pour instaurer un dialogue, l'une des principales conditions est de comprendre les valeurs humaines globales et, surtout, la valeur d'une vie humaine. Le Conseil de l'Europe propose d'aborder plus souvent des questions qui touchent à la vie de tous les jours dans le cadre des cours d'histoire afin que les élèves soient à même de mieux comprendre le rôle de la société civile dans l'histoire. L'ouverture d'esprit et la tolérance sont d'autres éléments importants liés à la recommandation du Conseil de l'Europe d'avoir recours à la multiperspectivité de façon à présenter différents points de vue sur les mêmes faits historiques.

L'un des éléments indispensables sur lesquels se fonde le dialogue est le respect mutuel. Ses deux composantes, à savoir le respect de soi et le respect des autres, correspondent aux deux étapes d'un dialogue: l'expression de ses idées et la capacité d'écouter les autres, y compris ceux qui ont des points de vue différents. Cette dernière étape est la plus problématique et donne souvent lieu à une série de monologues plutôt qu'à un véritable

Le développement de l'éducation

La révolution industrielle et ses conséquences

dialogue. A cet égard, une attention particulière a été accordée au développement de techniques d'écoute active.

Un autre élément qui devrait être propice à l'instauration d'un dialogue est la création d'un climat de confiance dans une classe. Le Conseil de l'Europe suggère de mettre au point des méthodes interactives d'enseignement de l'histoire pour aider les enseignants et les élèves à instaurer ce climat jour après jour. La curiosité joue un rôle important dans le processus éducatif, car c'est un instrument efficace pour le dialogue. La capacité de communiquer par le dialogue est directement liée à la formation aux compétences de communication. Le paradoxe est que l'explosion du développement des nouvelles technologies a permis à tout le monde ou presque d'accéder à la communication à l'échelle mondiale, mais a créé des difficultés supplémentaires pour enseigner les compétences de communication. L'enseignement scolaire devrait donc jouer un rôle particulier dans le développement des compétences de communica-

tion si nous souhaitons réellement aider les élèves à trouver leur place dans un monde qui évolue rapidement. La connaissance des mécanismes du dialogue et la capacité de les utiliser pourraient contribuer à renforcer les facteurs de réconciliation et les processus de prévention des conflits, et fournir une base solide pour la cohésion sociale et la paix.

Histoires partagées pour une Europe sans clivages

La diversité de l'espace européen et les compétences de communication interculturelle étaient également au centre de l'actuel projet intergouvernemental *Histoires partagées pour une Europe sans clivages*. Interactions et convergences, autant que tensions et conflits, ont marqué l'histoire de l'espace européen. L'histoire a fait de l'Europe un continent marqué par une combinaison unique de points communs et de spécificités propres à chacun des pays, des régions, des sous-ensembles continentaux mais aussi de groupes sociaux. Ces interactions et ces convergences, qui n'ont été ni linéaires ni exemptes de contradictions, ont concerné des domaines divers. Elles ont touché aux valeurs, à l'art et à la culture, à la démographie, à l'économie, aux sciences et techniques, aux modes de vie, etc.

Le projet visait à mettre en évidence les principales interactions et convergences qui ont marqué le développement de l'espace européen et créé les conditions de la construction européenne; élaborer des propositions de stratégies et de méthodes visant à faire prendre conscience de ces dimensions de l'histoire européenne et à les connaître; définir les contenus des cours et les compétences requises des enseignants d'histoire, nécessaires à une bonne compréhension des tendances communes de l'histoire européenne dans un contexte européen ouvert sur le monde.

Le projet aboutira notamment à la publication d'un livre électronique interactif destiné aux formateurs d'enseignants et aux enseignants en formation. Cet ouvrage contiendra des exemples de matériels pédagogiques relatifs à des épisodes historiques significatifs en termes d'interaction et de convergence au sein de l'Europe; il exposera également des stratégies, méthodes et techniques

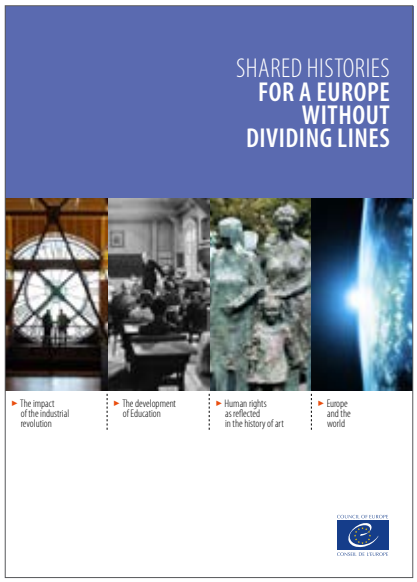

Histoires partagées pour une Europe sans clivages

d'enseignement devant permettre une meilleure sensibilisation à ces interactions et convergences. Le livre électronique s'articulera autour des thèmes examinés durant le projet: la révolution industrielle et ses conséquences; le développement de l'éducation; les droits de l'homme dans l'histoire de l'art; l'Europe et le monde. Le projet introduira également une nouvelle approche de l'enseignement de l'histoire en tant qu'espace commun reposant sur un équilibre entre interdépendance et indépendance; valeurs communes et diversité des points de vue; consensus et espace pour les débats; action commune et développement individuel; respect de soi et respect des autres. Les résultats du projet seront présentés lors d'une conférence qui sera organisée à Vienne du 9 au 10 avril 2014, sous l'égide de la présidence autrichienne du Comité des Ministres.

Enseigner l'histoire dans des situations conflictuelles et post-conflictuelles

Dans le processus de rétablissement de la confiance par des programmes de coopération éducative, la « patience » est le mot clé. Toute volonté d'accélérer ce processus risque de causer beaucoup de tort. Notre expérience nous permet d'affirmer que le processus de rétablissement de la confiance doit suivre plusieurs étapes:

Etape 1

Ecouter et partager: écouter les personnes qui ont vécu un conflit et partager leurs émotions et expériences.

Etape 2

Analyser une situation conflictuelle ou post-conflictuelle concrète dans un contexte mondial en citant des exemples d'autres pays qui ont dû faire face à des difficultés semblables et qui ont trouvé leurs propres solutions; le fait de présenter différents exemples de situations conflictuelles similaires permet de montrer que le conflit considéré n'est pas unique et qu'il est possible de trouver une solution.

Etape 3

Trouver des points communs: les personnes qui ont vécu un conflit ont du mal à accepter qu'elles pourraient avoir un quelconque point commun avec les parties adverses. Dans ce cas particulier, il pourrait être utile de recourir à des exemples d'interactions, présentées par thèmes, de l'histoire non politique.

Etape 4

Chercher une solution pacifique et des façons d'éviter les conflits à l'avenir: les enseignants y sont très attachés. Cette approche est novatrice car les enseignants ont le sentiment qu'ils peuvent immédiatement contribuer au processus de transformation des conflits, et ce de manière considérable.

Ces réflexions nous amènent directement à la conclusion que les écoles d'aujourd'hui devraient devenir un lieu de mise en œuvre du processus de consolidation de la paix et que les cours d'histoire pourraient contribuer à renforcer les tendances de réconciliation de la façon suivante:

- donner une idée de la diversité du monde globalisé et créer la nécessité de trouver des façons de coopérer;
- inculquer davantage de connaissances sur les différentes cultures, car l'ignorance peut créer un vide qui peut laisser le champ libre à toutes sortes de manipulations;
- mettre l'accent sur les interactions entre les peuples à travers l'histoire et assurer un équilibre dans l'enseignement de l'histoire politique, sociale, culturelle et celle de la vie quotidienne;
- encourager l'utilisation de méthodes interactives basées sur le dialogue.

Ces dernières années, les activités bilatérales ont fait une large place au débat portant sur la question de savoir comment

L'Europe et le monde

l'enseignement de l'histoire pourrait contribuer à renforcer le processus de réconciliation dans des situations conflictuelles et post-conflictuelles. Notre coopération avec Chypre est un exemple de ces travaux. Lancée en 2004 à l'initiative du Secrétaire général, elle comprenait des activités de formation des enseignants qui ont permis à environ 700 participants de différentes communautés de travailler ensemble, signe que Chypre est depuis longtemps un environnement multiculturel. Le partenaire principal du Conseil de l'Europe à Chypre était l'Association pour le dialogue et la recherche historique, une organisation non gouvernementale unique qui rassemble des enseignants d'histoire de toutes les communautés, de part et d'autre de la ligne de démarcation. Les activités ont été largement soutenues par l'ensemble des syndicats d'enseignants, ce qui a permis de renforcer les liens avec les enseignants en activité.

Ces activités avaient pour but de permettre aux enseignants de tout Chypre de se rencontrer régulièrement et de partager leurs expériences et préoccupations, d'influer sur le renforcement de la compréhension mutuelle et de commencer à préparer par eux-mêmes des matériels pédagogiques supplémentaires sur l'histoire. Cette coopération a essentiellement abouti à la publication du premier dossier pédagogique supplémentaire interactif sur l'histoire de Chypre, publié dans trois langues (anglais, grec et turc) et présenté en mai 2011 lors de la cérémonie d'inauguration de la Maison de la coopération dans la zone tampon de Nicosie. Ce dossier a été suivi de l'actuel programme Développer une culture de la coopération par l'enseignement de l'histoire, qui vise à réunir les formateurs d'enseignants de toutes les communautés.

Il ressort clairement des travaux que nous avons menés dans les différentes zones de conflit et de post-conflit que :

- les enseignants peuvent jouer un rôle déterminant dans les processus de réconciliation et de transformation des conflits ;
- aujourd'hui, un enseignant d'histoire n'est pas seulement un professionnel qui connaît bien l'histoire et la psychologie de l'enfant, mais également quelqu'un qui est responsable de l'harmonisation des relations humaines ;
- il devient de plus en plus nécessaire de mieux former et assister les enseignants et de leur fournir des instruments pédagogiques efficaces ;
- une attention particulière devrait être donnée aux spécialistes de la formation qui travaillent dans des instituts pédagogiques ; la formation initiale devrait permettre aux enseignants d'histoire d'acquérir les compétences suivantes: la capacité de respecter les différences ; une capacité de développement personnel ; une ouverture à l'intégration de nouvelles méthodes d'enseignement ; la créativité ; la volonté d'instaurer un climat de confiance dans une salle de classe.

La participation des familles à l'enseignement et à l'apprentissage de l'histoire est déterminante pour renforcer la confiance et, par là même, le processus de réconciliation dans son ensemble. Nous avons pu constater qu'il était particulièrement efficace d'impliquer les familles de la manière suivante :

- associer les parents aux recherches sur l'histoire des familles ; inclure largement l'histoire orale dans le processus d'apprentissage;
- faire participer les parents aux débats et au développement de projets historiques dans le cadre scolaire;
- inviter les représentants de parents de différentes nationalités dans les écoles et partager des informations sur leurs traditions culturelles;
- faire participer les parents à des activités extrascolaires (excursions et visites de musées).

Les ONG ont un rôle spécial à jouer dans les zones de conflit et de postconflit. Elles peuvent être d'une grande aide en établissant des contacts directs entre les jeunes des parties au conflit, ce qui pourrait constituer une première étape dans le processus de transformation des conflits, en éliminant les stéréotypes et les images d'ennemi.

Lorsqu'il élabore ses programmes d'enseignement de l'histoire, le Conseil de l'Europe réunit tous les acteurs et offre un vaste espace de débat. Parce que de nombreuses initiatives de consolidation de la paix émanent de la société civile, on attend le plus souvent du Conseil de l'Europe qu'il joue le rôle d'intermédiaire entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, mission des plus difficiles. La coopération connaît le plus de succès dans le domaine de la formation des enseignants, compte tenu du rôle spécial que jouent ces derniers dans la société et de leur engagement personnel et professionnel dans le processus de consolidation de la paix. Lorsque nous concevons des projets, notre objectif est de tenir nos engagements en assurant la continuité du travail, en plaçant tous les participants dans une position d'égalité, en veillant à la pleine transparence de la coopération et en offrant un vaste espace de débat appliquant la multiperspectivité. Ainsi est-il possible d'asseoir la confiance sur une base solide, élément qui, à l'ère de la mondialisation, est déterminant dans la construction de sociétés démocratiques diverses et inclusives.

Contact:
Tatiana Milko
tatiana.milko@coe.int

Oui au discours de paix, non au discours de haine !

MOUVEMENT CONTRE LE DISCOURS DE HAINE

Ólöf Ólafsdóttir avait la responsabilité de la Direction de la Citoyenneté démocratique et de la participation quand les organes de cogestion du secteur de la jeunesse ont lancé le Mouvement contre le discours de haine. Cette campagne de la jeunesse pour les droits de l'homme sur internet est l'une des réalisations majeures du Service de la Jeunesse.

Le Mouvement contre le discours de haine vise à sensibiliser au discours de haine en ligne et à le combattre. Initiée et conduite par le Conseil de l'Europe, cette campagne européenne a été conçue par des jeunes au sein de l'Organisation. Elle s'appuie sur des campagnes nationales auxquelles participent des jeunes, en ligne et hors ligne, et qui se développent dans l'ensemble des Etats membres pour promouvoir l'éducation aux droits de l'homme, y compris dans les écoles. Notre demande est simple: faire de l'internet un espace respectueux des droits de l'homme; les droits de l'homme pour tous, partout.

L'éducation aux droits de l'homme occupe une place centrale dans la campagne. Pour lutter contre le discours de haine, il ne s'agit pas seulement d'inciter les jeunes à se respecter. Il convient de lutter contre toutes les formes d'expression qui répandent, encouragent, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et d'autres formes de haine basées sur l'intolérance, dont l'homophobie, la misogynie et le sexisme. Les discours de haine en ligne touchent directement les jeunes, souvent profondément et clandestinement, en particulier lorsque s'y ajoute le cyberharcèlement. La campagne vise à abaisser le seuil de tolérance à l'égard du discours de haine, afin qu'il ne soit plus considéré comme un phénomène « normal », voire « inévitable » en ligne. Au-delà de l'éducation et de la sensibilisation, elle devrait aussi déboucher sur la mise en place de lignes directrices normatives claires pour lutter contre le discours de haine au niveau européen et national. La campagne se poursuivra jusqu'en décembre 2014. Toute personne désireuse d'agir ou de participer à une campagne nationale est invitée à consulter le site web: www.nohatespeechmovement.org.

Un autre projet important est le Plan d'action pour la jeunesse rom, réponse du Conseil de l'Europe aux réalités multiples de la discrimination et aux ifficulties que rencontrent les jeunes Roms en Europe, notamment en ce qui concerne leur autonomisation et leur participation aux processus et aux structures d'élaboration des politiques au niveau européen.

Concernant les projets d'avenir et plus spécifiquement le programme d'activités 2014-2015, et en plus de la poursuite du Mouvement contre le discours de haine et du Plan d'action pour la jeunesse rom, le secteur de la jeunesse se mobilisera sur deux thématiques principales: « Par-delà la crise: l'accès des jeunes aux droits sociaux » et « La participation des jeunes à la prise de décision au niveau local et régional ».

Au nom du secteur de la jeunesse, je voudrais remercier Ólöf du soutien sans faille qu'elle a apporté à notre travail et lui souhaiter une heureuse retraite.

Contact:
Tina Mulcahy
Chef du Service de la jeunesse ad intérim
tina.mulcahy@coe.int

Le Centre Européen pour les Langues Vivantes..... les 5 dernières années

Le travail du Centre européen pour les langues vivantes au cours des 5 dernières années s'est articulé principalement autour de 3 principes directeurs: la cohérence, la coopération et la communication.

- La cohérence: concernant les actions et les activités organisées directement par le Centre pour établir un profil clair, tout comme les priorités définies par le Conseil de l'Europe dans son ensemble;
- La coopération: au sein du Conseil de l'Europe et avec les autres organisations intergouvernementales telles que la Commission européenne et les Etats membres de l'Accord partiel, ainsi qu'avec les partenaires au niveau fédéral, régional et local, les associations d'enseignants et les ONGI;
- La communication: afin d'assurer une plus grande visibilité, une diffusion à plus large échelle et un impact plus important, ainsi que pour augmenter la transparence par rapport à tous les acteurs clés du Centre, tout particulièrement les Etats membres.

Le programme Apprendre par les langues du CELV a été initié en 2012 suite à une large consultation des parties concernées.

Le programme est fondé sur une vision visant à renforcer les compétences linguistiques en cherchant à améliorer l'accès des apprenants à une éducation aux langues de qualité fondé sur le développement d'approches pédagogiques inclusives, plurilingues et interculturelles. Cette approche reflète la motivation du CELV à poursuivre et développer davantage les valeurs et principes fondamentaux qui sous-tendent l'action du Conseil de l'Europe dans l'éducation aux langues. Les projets du programme encouragent la mise en œuvre des recommandations et autres instruments politiques mis au point par l'Unité des politiques linguistiques à Strasbourg, tels que le Cadre européen commun de référence et le Portfolio européen des langues dont le Centre prône l'utilisation et l'adaptation aux contextes nationaux. Sur le plan organisationnel, le Centre a favorisé les synergies transversales au sein de son programme par le biais de réunions régulières des coordonnateurs et consultants de projet, et en assignant à un membre par équipe la responsabilité de la médiation et de la promotion du projet auprès des réseaux de spécialistes concernés ainsi qu'auprès du grand public.

La création du Forum du réseau professionnel ONGI sur l'éducation aux langues par le Centre en 2010 a créé un nouveau pôle de coopération avec la société civile et a mis en évidence la qualité de tête de réseau du CELV (www.ecml.at/profssionalnetworkforum). Le Forum ONGI pour le réseau professionnel est constitué de 14 associations et institutions internationales qui partagent des valeurs communes, et une expertise similaire dans le domaine de l'éducation aux langues et de l'évaluation. Ses membres ont joué un rôle important dans l'amélioration de la qualité du travail du Centre et dans la promotion des produits et des publications du CELV par le biais de leurs vastes réseaux qui s'étendent à des centaines de milliers de professionnels de l'éducation aux langues. Le dernier membre à avoir rejoint le Forum, le Conseil américain sur l'enseignement des langues étrangères en juillet 2012, reflète bien la composition globale du groupe, ainsi que la vaste expertise et la solide expérience dont il peut bénéficier.

En 2012, le CELV a créé le service de formation et de conseil pour les Etats membres, offrant un espace de coopération destiné aux membres de l'Accord partiel. Le format offre aux Etats, sur une base bilatérale, des activités d'éducation aux langues basées sur des thèmes d'expertise CELV. Ces activités sont adaptées au contexte et aux besoins particuliers de chacun des états. Trois domaines sont actuellement proposés: développer des compétences d'enseignement en ligne, relier les examens aux niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues et encourager l'utilisation des versions électroniques des portfolios de langues. Dans les années à venir, il est prévu d'étendre ces domaines pour pouvoir inclure à ce format des projets du programme du CELV en cours. Le format représente un nouvel instrument important permettant d'améliorer la visibilité et l'impact du CELV dans les Etats membres (www.ecml.at/trainingandconsultancy).

Les discussions avec la Commission européenne au cours des 5 dernières années ont permis de mettre en évidence les possibilités de coopération et de synergie, en particulier pour ce qui concerne la diffusion. Des actions communes initiales lors de la Journée européenne des langues et dans le cadre des projets spécifiques tels que «Une éducation de qualité en romani pour l'Europe» (QualiRom) ont mené vers la signature d'un accord de coopération pour une période d'un an en mai de cette année relatives aux « Méthodes innovantes et évaluation dans l'éducation aux langues ». Grâce à cet accord, 14 ateliers de formation nationaux sont proposés aux Etats membres du CELV et de l'Union européenne autour de deux thèmes: «Utilisation des outils TIC disponibles pour renforcer l'enseignement et l'apprentissage des langues» et «Relier les examens de langues aux niveaux de référence européens communs de maîtrise de la langue». Ces deux initiatives ont bénéficié de l'expérience acquise dans le cadre de l'offre formation et de conseil du Centre. Il est à espérer que cet accord initial ouvrira la voie à des actions communes ultérieures pour pouvoir poursuivre cette forme de coopération entre les deux institutions bien au-delà de mai 2014.

Le Centre a collaboré de manière efficace avec les autorités autrichiennes dans le cadre de plusieurs initiatives qui ont promu avec succès le travail mené par le Centre et fait en sorte que son expertise soit reconnue et puisse être appliquée concrètement au niveau local. Le lancement du "Sprachennetzwerk Graz" qui, outre les autorités municipales, implique plus d'une douzaine d'institutions et associations locales concernées par l'éducation aux langues de qualité, constitue un bon exemple en terme d'impact et de coopération efficaces (www.sprachennetzwerkgraz.at) Le degré de soutien national réservé au Centre a par ailleurs été souligné à l'occasion 15e anniversaire du CELV, organisé conjointement par les ministres autrichiens de l'Education, des Arts et de la Culture ainsi que de la Science et de la Recherche. Le Centre est également un partenaire majeur dans l'organisation d'une conférence de haut niveau sur le thème de l'éducation qui se tiendra à Graz les 20-21 mars 2014 dans le cadre de la

Waldemar Martyniuk et Ólöf Ólafsdóttir à la conférence « Valoriser les professionnels en langues »

présidence autrichienne du Comité des Ministres. L'événement impliquera également les membres du Forum pour le réseau professionnel.

En matière de communication, le CELV a considérablement développé ses activités au cours des 5 dernières années. Grâce à l'implication des principaux réseaux de professionnels de l'éducation aux langues et à la participation ciblée à de grands événements internationaux, le Centre a su attirer une nouvelle clientèle pour ses activités. Un certain nombre de projets du programme actuel du CELV mettent l'accent sur la « médiation » qui consiste à promouvoir des approches et des outils développés par le Centre auprès de nouveaux acteurs susceptibles d'influencer le changement, tels que les associations de parents, les associations linguistiques communautaires et des groupes de parrainage non formels. La vaste portée du programme Apprendre par les langues vise également à ouvrir les travaux du Centre à de nouveaux groupes, tels que les apprenants sourds, les enseignants d'autres disciplines, des professeurs de langues majoritaires, les employeurs, les responsables des ressources humaines des entreprises, les directeurs d'établissements et les organisateurs de programmesde mobilité. Cette base élargie a déjà fait ses preuves pour la diffusion des résultats des travaux du CELV vers de nouveaux publics en permettant ainsi d'accroître son impact.

La mise en réseau et la fonction de communication du Centre a également été améliorée grâce à l'élaboration de plus de 40 portails web qui offrent aux réseaux et projets du CELV une plate-forme de travail collaboratif efficace. Elles ont également servi à promouvoir un large éventail de nouveaux instruments d'apprentissage destinés principalement aux enseignants de langues et aux formateurs d'enseignants et publiés en 2011-12 en conclusion du programme 2008-11 du Centre Valoriser les professionnels en langues. Le Centre peut maintenant compter sur un ensemble de réseaux pour la diffusion des informations et de la documentation relatifs au CELV, notamment les Points de contact mis en place dans chaque Etat membre, les réseaux de projet tels que les associations d'enseignants en langues auxquelles s'adresse le projet « Associations linguistiques et soutien coopératif ». Les discours majeurs effectués par le Centre lors de grands événements et conférences, peuvent être relayés auprès de milliers de professionnels de l'éducation aux langues et ont contribué à faire du CELV un vrai point de référence dans son domaine d'activité. Le travail et l'expertise du Centre sont à présent reconnus dans le monde entier avec des traductions de publications du CELV dans des langues non européennes, des sessions de formation, une activité de conseil et d'application des travaux du Centre au Japon, au Maroc, en Afrique du Sud, aux Etats-Unis et au Canada, pour n'en nommer que quelques-uns.

Voici une sélection de quelques-uns des commentaires relatifs aux avantages et à l'impact des travaux du Centre recueillis auprès des experts et des partenaires du CELV:

« Les projets du CELV lancés dans le cadre du programme à moyen terme en cours correspondent aux priorités éducatives nationales en Bulgarie dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement d'une manière globale et constructive, permettant aux professionnels en langues, non seulement d'améliorer leurs compétences linguistiques, mais ce qui est plus important, d'explorer les possibilités de sortir des sentiers battus en utilisant des approches novatrices de l'enseignement offerts par l'entremise de divers projets de recherche fondés sur la pratique, sur des preuves empiriques et, encadrés par le CELV. »

« Avant tout, les séminaires du CELV ont donné lieu à de nombreuses opportunités inestimables de rencontres inter-culturelles et d'échanges d'expertise. Depuis 1994, l'impact du travail considérable du CELV a été manifeste et s'est traduit de différentes manières dans la politique linguistique en Slovénie. »

« Pour moi cela fut une révélation: par rapport au CELV, des coordonnateurs de ce projet en particulier, de notre espace européen de formation. Vraiment un moment formateur tant au niveau professionnel que personnel. De fait, il y a eu un avant et un après dans ma vie et mon métier. » (France)

En passant en revue quelques-unes des évolutions majeures relatives au CELV au cours des 5 dernières années, nous souhaitons rendre hommage à deux personnes en particulier:

Ólöf Ólafsdóttir qui a accompagné le CELV à travers ce qui fut un moment particulièrement difficile de son existence, avec des fluctuations dans les Etats membres et, par conséquent, dans le budget et la dotation au personnel. Olöf a su apporter au Centre et à son personnel soutien et encouragement par son attitude toujours posée et bienveillante. Son soutien a permis au Centre d'établir des partenariats stratégiques, de s'adapter à des besoins changeants et a contribué à établir un CELV au profil plus solide.

Waldemar Martyniuk a été directeur exécutif du CELV depuis l'automne 2008. C'est grâce à sa vision claire des choses et à sa capacité à les traduire en actions concrètes que le Centre a été en mesure d'évoluer et d'attirer vers lui de nouveaux groupes cibles et finalement de nouveaux États membres. Beaucoup des réalisations mentionnées plus haut n'auraient pas pu être réalisées sans son dévouement et son expertise. Il a clairement inspiré le Centre et laisse une situation stable avec des orientations claires pour l'avenir.

Nous souhaitons à Olöf de profiter pleinement de sa retraite et à Waldek de vivre une prochaine étape réussie dans la suite de sa carrière.

Contact:
Michael Armstrong
Michael.armstrong@ecml.at

Susanna Slivensky
Susanna.slivensky@ecml.at

C'est la mise en œuvre qui fait la différence ! Le rôle du Centre européen Wergeland

Les documents d'orientation politique sont la clé de voûte du travail du Conseil de l'Europe avec ses Etats membres. Mais comment faire en sorte qu'ils ne restent pas lettres mortes ? Pour relever ce défi, le Conseil de l'Europe et la Norvège ont créé le Centre européen Wergeland (EWC)[3] en 2008. Cette initiative opportune, comme en témoignent les objectifs et la mission de ce Centre, constitue une réponse directe aux engagements contractés par le Conseil de l'Europe en conséquence de son Troisième Sommet tenu à Varsovie en 2005: « Si l'élaboration de normes juridiques et de politiques est un maillon essentiel, c'est leur mise en œuvre effective qui, en fin de compte, fait la différence. Et c'est précisément là que se situe le rôle du Centre européen Wergeland. »[4]

La Direction générale de la démocratie, forte de ses nouvelles priorités, énonce les principes qui guident le Centre, « Partenaire privilégié[5] » du Conseil de l'Europe, et se reflètent clairement dans ses activités. Pour nous, le renforcement des capacités passe par l'autonomisation des personnes et des institutions, dans l'objectif de développer des pratiques démocratiques et une culture de la démocratie fondée sur les principes et valeurs de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits de l'homme (ECD/EDH). Plus spécifiquement, cela consiste à s'appuyer sur la créativité des individus, sur leurs expériences et leurs idées, pour déclencher des changements positifs dans leur vie, sur leur lieu de travail et au sein de leurs communautés. Cela signifie donner les moyens aux individus d'agir et les soutenir dans leurs actions. A cette fin, en 2014, nous continuerons de développer, conjointement avec le Conseil de l'Europe et d'autres partenaires, le Programme sur la démocratie à l'école (en Pologne) et les droits de l'homme en action (dans l'Europe du Sud-est), qui concerne à présent plus de 20 pays, ainsi que le réseau d'anciens et l'université en ligne – entre autres projets. Nous envisageons également d'encourager la recherche-action sur les activités de renforcement des capacités, afin de mieux les comprendre et de mesurer leur impact et leurs aboutissements.

La participation de l'ensemble des citoyens est le pivot de toute société démocratique. Le Centre s'engage dans cette priorité avec sa nouvelle initiative de Forum de la jeunesse pour la démocratie et les droits de l'homme en Ukraine (en coopération avec le Conseil de l'Europe et les autorités ukrainiennes), ainsi que le projet sur le renforcement des

Participants à l'Académie d'été « La démocratie à l'école »

3. Le Centre européen Wergeland est un centre de ressources pour l'éducation à la compréhension interculturelle, aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique,

4. Déclaration de l'ambassadeur D.l BATIBAY, représentant le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Inauguration du Centre européen Wergeland Centre, Oslo, 29 mai 2009

5. Accord de coopération entre la Norvège et le Conseil de l'Europe, article 6

compétences démocratiques dans les régions russes, en collaboration avec des partenaires locaux.

Dans nos sociétés multiculturelles, il est fondamental de comprendre et de développer la diversité. Le Centre continuera de piloter le projet de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la discrimination à l'école (DEMBRA, Democratic readiness to fight racism, anti-Semitism and discrimination at school) et intensifiera le soutien qu'il apporte à la campagne du Conseil de l'Europe, le Mouvement contre le discours de haine, sous la forme de plusieurs consultations d'éducateurs en Autriche, en République tchèque et en Allemagne, ainsi que par des séminaires pour les enseignants.

La mise en place du Centre européen Wergeland est le fruit d'un processus de longue haleine qui a mis à contribution de nombreuses personnes. Mais nous tenons à rendre hommage tout particulièrement à Ólöf Ólafsdóttir. Nous dirions même que le Centre est né de sa vision qui, associée à une grande détermination et à un travail acharné, est devenu une réalité il y a cinq ans. Ólöf est alors devenue notre « agent de liaison », un leader charismatique et chaleureux, résolument tournée vers l'avenir, toujours prête à soutenir les uns et les autres et disponible en toute circonstance. Ólöf est l'incarnation d'une alliance unique d'expertise, de sagesse et d'amabilité que l'on rencontre rarement dans la sphère publique. Les jeunes années d'une nouvelle organisation sont toujours difficiles mais, durant ce parcours, le Centre a eu la chance de pouvoir compter sur l'amitié loyale et le solide sens critique d'Ólöf. Nous, membres de l'équipe du Centre, adressons tous nos vœux à Ólöf pour cette nouvelle période de sa vie. Ce fut véritablement un honneur que de partager ces cinq années fantastiques avec elle.

Contact:
Ana Perona-Fjeldstad,
Directrice exécutive
a.perona@theewc.org

Repenser l'Université : les possibles contributions du Conseil de l'Europe

Depuis plus de 15 ans, l'Université, l'Enseignement supérieur ont connu de nombreux bouleversements, principalement structurels, le tout dans un contexte budgétaire de plus en plus difficile. L'Enseignement supérieur s'est beaucoup diversifié, soulignant par là même la richesse de ses missions; tous les établissements, même ceux qui sont le plus axés sur la préparation professionnelle, doivent se fonder sur les valeurs académiques et développer des compétences génériques telles que pensée critique, capacité analytique et communication. Si le processus de Bologne a notamment permis de garder sur l'agenda politique des pays engagés la question de l'enseignement supérieur, force est néanmoins de constater que cela a mis l'Université au centre de multiples attentes, parfois contradictoires, la soumettant à de nombreuses pressions. Cela a probablement démoli la Tour d'Ivoire, rompu le splendide isolement de l'Université, mais il est possible d'avoir une certaine nostalgie, non pas tant des pompes et circonstances que de l'utopie dont témoignait cet idéal – fût-il trop souvent dévoyé – de recherche et développement du savoir; d'être à la fois de ce monde mais non pas dans ce monde; de contribution à une citoyenneté active à travers un lieu de pensée critique accepté et reconnu au sein de nos sociétés; d'être inscrit dans un ici et maintenant ne négligeant pas les possibles du futur. Autrement dit: qu'a-t-on construit sur les débris de la Tour d'Ivoire ? Il est évident que dans le cadre de ce court article nous n'avons pas la prétention de faire le tour de ces questions mais seulement d'indiquer des pistes contribuant à la réflexion tout en surlignant le rôle que jouent, peuvent jouer le Conseil de l'Europe et son programme de l'Enseignement Supérieur. Il s'agira donc d'aborder quatre défis: responsabilité sociale; rapport au savoir, responsabilité européenne et défi pédagogique avant de voir les atouts du Conseil de l'Europe dans ce cadre.

Wilhelm von Humboldt, fondateur de l'Université de Berlin

Repenser la centralité quand on est dans la marge.

Construite au cœur des cités, l'Université s'est parfois autoenfermée; se mettant en retrait de certains débats, ayant du mal à penser son interaction avec les sociétés, craignant – et parfois

non sans raison – une vision trop instrumentale de son existence. Or, il est important que dans le respect de la diversité de ses missions (développement personnel; recherche; production et transmission du savoir; lieu de démocratie et de citoyenneté; employabilité)[6], l'Université puisse contribuer à une refondation du dialogue social, trop souvent délétère, des sociétés européennes. Il est primordial pour le présent et le futur démocratique de nos sociétés, et de l'Europe même, de préserver un espace de pensée critique, rôle qu'a joué et doit continuer de remplir l'Université. Cela passe par un dialogue permanent avec les «ici et maintenant» où s'inscrit son existence. Le travail mené avec le Consortium international pour l'Enseignement Supérieur[7] contribue à re-clarifier la responsabilité sociale de l'Université, du monde académique pensé au service de l'ensemble de la communauté à travers un regard critique. Arrêtons-nous ici à un des éléments les plus centraux des discours sur l'Université d'aujourd'hui: son rôle en termes d'employabilité. Il est évident que, centré sur l'apprenant – et nous y reviendrons – l'Enseignement supérieur en général et l'Université en particulier ne peuvent pas faire l'économie d'une réflexion sur la question centrale pour de nombreux citoyens, notamment les jeunes, de l'emploi. Alors que l'Europe fait face dans de nombreux pays à un chômage massif de la jeunesse, faisant craindre le syndrome de générations sacrifiées, pour remplir et répondre à une responsabilité sociale, il est primordial que l'Enseignement supérieur et l'Université se préoccupent de la question de l'emploi, de leurs rapports avec les entreprises et le monde du travail, avec le Marché. Il s'agit donc bien là d'une question centrale, mais la poser ne peut pas écarter ou renvoyer au passé, ou à un avenir plus ou moins lointain quand la situation économique se sera améliorée, les autres rôles et missions de l'Université. De plus, ce dialogue doit se faire dans le respect des différents partenaires, et si la question économique est certes très importante, elle ne peut pas et ne doit pas faire oublier les questions de démocratie, de citoyenneté, de dignité humaine – tout ce qui fonde le travail du Conseil de l'Europe – qui doit se refléter, trouver sa traduction dans l'Université du XXIe siècle.

Ce travail ne doit pas mener à recréer le modèle humboldtien, tout en soulignant le lien central entre enseignement et recherche qui devrait sans doute être repensé. Dans la complexité de notre monde globalisé, l'Université ne peut pas, ne peut plus être (mais l'a-t-elle jamais été ?) la seule productrice d'un discours fondant le vivre ensemble. Mais elle doit y prendre part, fût-elle plus humble, plus modeste; elle se doit d'y contribuer et pas seulement sur l'angle de l'employabilité.

Accepter d'être un des chemins du savoir

Dans ce cadre, et cela n'est guère facile pour des institutions aussi chargées d'histoire que sont les Universités, accepter que dans la recherche, la production et la transmission du savoir, des savoirs, l'Enseignement supérieur et l'Université ne soient plus qu'une des voies de recherche, qu'une des voix d'énonciation du dire le Vrai, le Beau et le Bien dans la longue tradition platonicienne que l'Europe se doit de poursuivre (en acceptant, là encore, que dans un monde globalisé il doit s'agir d'une pensée faible, d'une proposition se méfiant des injonctions que l'Europe a trop souvent adressé au reste du monde).

Réfléchir sur comment l'Enseignement Supérieur et l'Université continuent à être un lieu de recherche, de production et de transmission du savoir/des savoirs au XXIe siècle ne peut pas faire abstraction de l'explosion des nouvelles technologies de l'information, des réseaux sociaux. De Wikipédia à Google, aux multiples possibles d'Internet, les vecteurs de production, de transmission et de recherche de savoir se sont multipliés, créant une toile globale qui, d'un point de vue anthropologique, peut donner l'illusion à tout être humain d'avoir quasi immédiatement accès à tout (vision totalitaire de notre humanité alors que la beauté de notre être femme, de notre être homme est peut-être dans la reconnaissance assumée de nos limites). Dans ce cadre, tant la question de la classification des savoirs, que celle de leur validation, de manière indépendante et critique, demeure un défi auquel l'Université et l'Enseignement supérieur sont probablement les mieux outillés pour répondre. Cela doit sans doute passer par une réelle acceptation de la pluralité des savoirs, ce qui concrètement doit mener à promouvoir et améliorer le dialogue entre le monde académique et celui de la formation professionnelle et de la formation permanente. Trop souvent ce dialogue est encore marqué par une hiérarchisation des savoirs, par une méfiance mutuelle de deux mondes qui se côtoient sans vraiment se connaitre.

Une responsabilité européenne

Il est évident que tous ces débats ne se posent pas seulement dans un cadre national mais bien dans un cadre européen ou dans une perspective mondiale. Penser l'Enseignement supérieur et l'Université au XXIe siècle se doit d'être dans une perspective universelle, «le local moins les murs» disait Miguel Torga[8], et le processus de Bologne, dans sa dimension globale, contribue longuement à cette réflexion tout comme le monde académique lui-même, notamment à travers l'Association Internationale des Universités. Mais cette visée universaliste ne peut pas, ne doit pas éluder la question plus spécifique du rôle de l'Université, de l'Enseignement supérieur dans la construction même de l'Europe, pensée ici de Dublin à Vladivostok et d'Aberdeen à Baku. Bien sûr, les programmes d'échanges, la mobilité des étudiants et du personnel académique sont un des vecteurs de cette réflexion. Mais il s'agit aussi d'un point de vue académique, dans la lignée d'Edgar Morin, de penser l'Europe et sa dialogie. Cela passe par une intensification de la recherche sur et de l'enseignement de compétences transversales pour vivre ensemble dans l'égale dignité – titre du Livre Blanc sur l'Interculturel adopté en 2008 par le Comité des Ministres: la promotion du dialogue interculturel. Afin de vivre pleinement la diversité pensée non comme une menace mais bien comme une chance, afin de valoriser cette diversité qui fait la richesse de notre continent, en lien avec tous les outils dont dispose le Conseil de l'Europe, il est indispensable que soit valorisée la diversité qui existe déjà dans les amphithéâtres (internationalisation du niveau local – «internationalisation at home») mais aussi que l'on permette à tous les étudiants , au personnel académique et administratif de développer leurs compétences interculturelles.

---

6. cf la Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe Rec(2007)6

7. http://www.internationalconsortium.org/

8. Miguel Torga, «l'universel, le local moins les murs», William Blake, 1994

Une nécessaire réflexion pédagogique

Un des plus grands défis du processus de Bologne est le changement de paradigme proposé comme un défi aux Universités de penser l'enseignement centré sur l'apprenant. Il s'agit là, après des siècles dont témoigne l'architecture même des lieux universitaires, une chaire, un amphithéâtre témoignant d'un primat de la transmission orale du savoir d'un vrai bouleversement. L'Université doit aussi se penser comme un lieu de pédagogie, de réflexion sur le fait même d'enseigner, de transmettre. Cette approche remet en cause la figure de l'enseignant pensé d'abord comme un chercheur, avant d'être un pédagogue, avant de retrouver son rôle socratique. Cela interroge tant la formation des enseignants, encore trop centrée sur le savoir même, que leur évaluation, processus dans lequel le travail de recherche est toujours plus valorisé que l'effort et l'innovation pédagogique. Pourtant, là encore, penser l'enseignement du point de vue de l'apprenant ce n'est pas sacrifier le savoir, c'est au contraire redonner pleinement sens à la notion de communauté académique où professeurs et étudiants cherchent ensemble à forger, dans leur pluralité des savoirs et des disciplines, les clés dont a besoin l'être humain pour comprendre le monde dans lequel il vit. Accompagnant ce défi est le nécessaire décloisonnement des disciplines. Promouvoir l'interdisciplinarité est aussi un signal que la hiérarchie implicite actuellement en place (primat des matières économiques, avant les savoirs scientifiques, et laissant aux sciences humaines la dernière place, si elles ne sont pas totalement éliminées des cursus), est sans issue et ampute la capacité de comprendre le monde.

Dans ce contexte, les atouts du Conseil de l'Europe

Dans ce contexte, au-delà des pressions budgétaires qui limitent la capacité de développement de programmes spécifiques, le Conseil de l'Europe a de nombreux atouts. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres touchant aux valeurs mêmes sur lesquelles se fonde son existence, il peut être/est un vrai laboratoire d'idées et de réflexions dont témoigne notamment depuis nombreuses années la série de publications « Enseignement Supérieur », série qui offre tant aux pouvoirs publics qu'au monde académique des outils de référence (référence sur la qualification, sur les compétences) que de contenu (notamment sur l'Interculturel et la mission démocratique de l'enseignement supérieur). A travers la Convention de reconnaissance de Lisbonne et le travail des centres ENIC – en lien avec le réseau NARIC de l'Union européenne - le Conseil et l'Unesco fournissent le seul outil juridique existant au niveau européen sur l'Enseignement supérieur – outil central visant à garantir que la mobilité étudiante soit une chance pour l'apprenant et non pas un handicap, car sans principes clairs et partagés de reconnaissance des qualifications, il ne peut pas y avoir de réelle mobilité.

Il s'agit là de promouvoir des espaces d'échange, de promotion de bonnes pratiques qui dans le respect de l'autonomie institutionnelle, dans la promotion de la qualité de l'enseignement, dans la réflexion autour du défi posé par la corruption contribuent à l'élaboration de « soft law » sans lequel les mécanismes conventionnels risqueraient d'être que des verres à moitié vides.

Tout ce travail, la Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation peut le mener en tentant d'avoir une approche holistique de l'ensemble du processus éducatif tant formel (au sein du Service de l'Education) que non-formel (au sein du Service de la Jeunesse). Dans ce cadre, la création du Comité directeur pour les pratiques et politiques éducatives (CDPPE) peut être une chance permettant, du point de vue de l'éducation formelle, de penser le processus éducatif dans son ensemble. Il conviendra cependant que le CDPPE puisse garantir le lien qui existait à l'ancien Comité directeur de l'enseignement supérieur (CDESR), qui de manière unique offrait un lieu de rencontre et d'élaboration politique commune entre pouvoir public et monde académique. De plus, à travers tant les programmes conjoints que les conférences organisées, que les travaux des réseaux (notamment sur le développement des cadres de qualification), le Conseil de l'Europe offre un espace unique de dialogue et de coopération dans une perspective interculturelle entre les différents systèmes de l'Enseignement supérieur, systèmes marqués par des histoires et des attentes nationales différentes.

Dans le domaine de l'Enseignement supérieur, comme dans d'autres, tels la culture, la jeunesse, les langues, l'enseignement de l'histoire, l'éducation à la citoyenneté démocratique, les programmes de formation des enseignants, le Conseil de l'Europe, par ses activités, ses actions, contribue à l'élaboration de normes communes, activités communes, au développement d'outils qui servent les acteurs tant publics qu'académiques, et contribue ainsi pleinement, même modestement à construire l'Europe de l'éducation. L'éducation est trop souvent encore marquée par les approches nationales du XIXe siècle, chasses gardées nationales qui ne sont plus forcément adaptées aux défis que pose la globalisation à ce vieux continent dont les Universités sont un des plus beaux héritages. Il appartient à chacun de ne pas dilapider cette richesse mais bien, en lien avec les nécessaires adaptations, de la valoriser. L'Europe, celle basée sur les valeurs, sur les droits de l'homme, la démocratie, ne pourra se bâtir sans inclure la richesse centenaire de l'Enseignement supérieur et des universités, reconnus comme des lieux de pensée critique d'un continent en devenir.

Contact:
Jean-Philippe Restoueix
jean-philippe.restoueix@coe.int

Le Programme Pestalozzi – un programme transversal de la Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation

Le Programme Pestalozzi a pour but de former les professionnels de l'éducation à devenir des multiplicateurs pour les principes du Conseil de l'Europe et les valeurs qui nous unissent. Il exprime la conviction que les professionnels de l'éducation ont un rôle déterminant à jouer dans le développement de nos sociétés démocratiques. Il n'existe probablement aucune autre catégorie professionnelle auprès de laquelle nous passons autant de temps dans notre vie: tout d'abord comme élèves, puis comme étudiants et, plus tard encore, comme parents.

Le Programme Pestalozzi cible les professionnels de l'éducation, c'est-à-dire tous ceux qui prennent une part active dans la pratique quotidienne de l'éducation: enseignants, formateurs d'enseignants mais aussi chefs d'établissement, psychologues scolaires, parents ou représentants de la collectivité. Il apporte un soutien aux praticiens en leur offrant des possibilités de formation et en les invitant à rejoindre une « Communauté de pratique » en ligne au sein de laquelle actuellement plus 1 300 membres échangent des idées et des ressources et conçoivent des réponses aux problèmes communs.

Le programme est axé sur le développement de certains savoir-être, savoir-faire et savoirs transversaux qui sont essentiels à notre culture démocratique. J'entends par là notamment des compétences telles que la capacité de se livrer à l'observation critique de perspectives différentes, de respecter les droits de l'homme et la dignité humaine dans toutes nos actions, d'agir démocratiquement et de coopérer, de comprendre la diversité et de vivre dans la diversité, de comprendre le passé et le présent et de se projeter dans l'avenir, de communiquer au-delà de toutes sortes de frontières, de faire un usage critique et responsable de l'environnement médiatique ou la volonté d'apprendre tout au long de la vie.

Le programme applique une pédagogie fondée sur la conviction que, pour être efficace, une formation doit s'appuyer sur l'expertise et l'expérience des stagiaires. Cette pédagogie est centrée sur l'apprenant et privilégie l'apprentissage par la pratique. Elle favorise la collaboration et développe la sensibilité, la conscience, la connaissance et la compréhension; elle facilite aussi le changement de pratique individuelle et sociétale.

Le programme met à profit le savoir-faire et les ressources conceptuelles d'un grand nombre d'autres programmes du Conseil de l'Europe, dont celui du secteur de la jeunesse, les activités dans le domaine des droits de l'homme, le programme relatif aux médias et à la société de l'information, les « cités interculturelles », le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants », les travaux du secteur du sport et de la Conférence des OING mais aussi l'expérience des institutions et organisations des Etats membres.

Dans quelle mesure et de quelle manière le Programme Pestalozzi est-il transversal ?

Par définition

- Il est transversal parce qu'il vise à développer l'éducation à la démocratie
- Il est transversal parce qu'il cible tous les professionnels de l'éducation et non pas un seul groupe ne couvrant qu'une seule matière scolaire
- Il est transversal parce qu'il met l'accent à la fois sur le contenu et les méthodes pédagogiques appropriées
- Il est transversal par domaine en prenant en compte tous les types d'apprentissage: formel, non-formel et informel

Grâce à des réseaux

- Un réseau d'environ 80 agents de liaison nationaux dans 50 pays qui accueillent des activités, gèrent le programme au niveau national et coopèrent à la gestion au niveau international

- Une Communauté de pratique en ligne réunissant quelque 1 300 professionnels de l'éducation qui ont participé aux activités de formation ces dernières années, échangent leurs idées, s'entraident et mettent en commun leurs compétences pour lancer des actions et des projets.

Grâce à des partenariats

Au sein du Conseil de l'Europe

- Avec les secteurs du service de l'éducation – en proposant des activités de formation dans les domaines thématiques sur lesquels se concentre le service de l'éducation comme la citoyenneté démocratique et les droits de l'homme, l'éducation interculturelle et la diversité, les langues et la communication, l'enseignement de l'histoire, la prévention des crimes contre l'humanité, etc.
- Avec le Fonds européen pour la jeunesse et le service de la jeunesse – coorganisation d'un stage de formation de formateurs sur le respect de l'espace social virtuel avec le Fonds européen pour la jeunesse (2013/2014), l'appui d'experts pour la Campagne contre le discours de haine (2013)
- Avec le programme des Cités interculturelles – formation destinée à acquérir des compétences interculturelles, élaboration d'un instrument d'auto évaluation et d'une application pour le développement de compétences interculturelles (de 2010 à 2013)
- Avec le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » – collaboration à un stage de formation de formateurs sur la prévention de la violence (2011/2012) et sur l'éducation à la sexualité (2013/2014)
- Avec la Division des médias et de la société de l'information – coopération au sein d'un groupe de réflexion sur l'éducation aux médias et les droits de l'homme - (2007), participation à diverses activités sur l'éducation aux médias depuis lors
- Avec l'Accord partiel élargi sur le sport – participation à des activités de formation sur la façon dont le sport peut contribuer au respect des droits de l'homme et à la dignité dans la diversité (2013/2015)
- Avec la Commission de l'éducation et de la culture de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales – participation à une Conférence sur l'image professionnelle et l'éthique des enseignants (2014)
- Avec la Commission des droits de l'homme de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales – participation à la formation d'un groupe de réflexion sur le thème « Vivre ensemble dans un monde connecté » (2012)
- Demandes régulières de coopération et de soutien d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

Avec des partenaires extérieurs

- L'Académie de Bad Wildbad qui accueille l'université d'été et coopère à d'autres activités
- Le Centre européen Wergeland qui participe à des activités de formation et à d'autres projets
- La Représentation permanente du Mexique – accord sur un système pilote de mise à disposition de places dans nos stages de formation pour les professionnels mexicains de l'éducation (depuis 2013)

Contacts extérieurs et coopération

- Réseau européen « Teacher education policy in Europe » (politique de formation des enseignants en Europe) (TEPE)
- Fédération européenne pour l'apprentissage interculturel (EFIL)
- ICC – The International Language Association (Association internationale pour les langues)
- L'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO)
- La Fondation Anna Lindh (de 2006 à 2009)
- Invitations régulières à prendre la parole à l'occasion des conférences annuelles d'un grand nombre d'autres organisations internationales et initiatives dans le domaine de l'éducation et notamment de la formation des enseignants

Un atout à exploiter

Ces cinq dernières années, soutenu par Mme Olöf Olafsdottir, tout d'abord en sa qualité de chef de service puis de directrice, le Programme Pestalozzi a établi une base solide: un programme performant pour l'amélioration des compétences professionnelles des praticiens de l'éducation aux caractéristiques spécialement adaptées aux préoccupations du Conseil de l'Europe. En d'autres termes, l'accent est mis sur la façon dont l'éducation, et notamment les professionnels de l'éducation, peuvent et doivent contribuer à développer et à promouvoir une démocratie fondée sur le respect des droits de l'homme.

C'est là un atout à exploiter.

Contact:
Josef Huber
josef.huber@coe.int

Autobiographie de rencontres interculturelles : nouvelle version et cours d'autoformation en ligne

L'Autobiographie de Rencontres Interculturelles (ARI) a été conçue pour aider l'apprenant à réfléchir à ses expériences « en face à face » avec des gens issus d'autres « cultures ». Représentations de l'Autre – une Autobiographie de rencontres interculturelles par le biais des médias visuels (ARIMV) est fondée sur l'ARI, mais elle se distingue fondamentalement de celle-ci dans la mesure où elle tient compte de la manière dont les médias visuels influencent notre expérience de « l'autre ». Comme l'ARI, cet outil vise à nous aider à réfléchir à notre expérience d'« autrui » et d'autres « cultures », loin ou près de nous, en temps et en lieu. Elle doit aussi nous aider à décider comment tirer des enseignements d'une rencontre interculturelle, que faire, quelles mesures prendre, comment apprendre et retirer davantage d'un événement qui nous a paru important et comment l'intégrer dans notre compréhension d'« autrui » et de sa « culture ».

L'ARIMV consiste essentiellement en une série de questions portant sur une image donnée. Ces questions suivent un ordre méthodique fondé sur des travaux scientifiques, mais elles sont rédigées d'une manière qui permette à tout un chacun d'en suivre aisément le fil. Ceux qui utilisent la version standard de l'ARIMV peuvent répondre seuls ou à plusieurs, avec l'aide d'un copain ou d'un enseignant, par exemple, alors que la version pour jeunes apprenants est destinée aux enfants, lesquels auront besoin de l'aide d'un adulte pour la lecture des questions, la rédaction des réponses et la réflexion sur l'image.

Cours d'autoformation en ligne pour les professionnels de l'enseignement

Un cours d'autoformation est accessible en ligne pour les professionnels de l'enseignement et les éducateurs qui souhaitent recevoir des conseils sur l'utilisation de l'Autobiographie de rencontres interculturelles. Ce cours propose des activités fondées sur la théorie et les notions qui sous-tendent l'ARI en vue d'aider les enseignants, les formateurs d'enseignants et les éducateurs à étudier les possibilités offertes par cet outil pédagogique axé sur l'apprentissage par la réflexion sur les expériences interculturelles personnelles (en anglais uniquement ; version française en cours).

Toutes ces ressources sont disponibles à :
www.coe.int/lang-autobiography

Contact:
Christopher Reynolds
christopher.reynolds@coe.int

Comment nous contacter

Venez surfer avec nous à l'adresse http://www.coe.int/democracy où vous aurez accès à un large éventail d'informations sur les activités et les documents du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation, de la culture et du patrimoine culturel.

Tous les agents de la Direction de l'Education peuvent être contactés par fax (au numéro +33 (0)3 88 41 27 06), par voie postale (c/o DG IV, Direction de l'Education scolaire, extra-scolaire et de l'enseignement supérieur, Conseil de l'Europe, F - 67075 Strasbourg Cedex) ou par e-mail (prenom.nom@coe.int).

Tous les ouvrages édités par le Conseil de l'Europe peuvent être commandés auprès des Editions du Conseil de l'Europe:
Tél.: +33 (0)3 88 41 25 81 – Fax: +33 (0)3 88 41 39 10 – e-mail: publishing@coe.int – (**website: http://book.coe.int**)

Sauf mention contraire, les illustrations sont fournies par le Service photographique et audiovisuel du Conseil de l'Europe.
Les vues exprimées dans ce bulletin ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil de l'Europe ni de son Secrétariat.
Edition et coordination: Fax: +33 (0)3 88 41 27 06 – E-mail: Bulletin.Education@coe.int

Christopher Reynolds

www.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

© Conseil de l'Europe